



Accélérer la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA

## Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest

*Bamako (Mali), 15-18 juin 2015*

### Cadre d'intervention pour le développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat dans le processus de mise en œuvre de la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/PDDAA)

Avec la facilitation technique de :



Avec l'appui financier et logistique de :



En partenariat avec :



## Résumé exécutif

A l'issue d'un processus participatif et inclusif, la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est dotée en janvier 2005 d'une politique agricole commune, l'ECOWAP/PDDAA. Sa mise en œuvre repose sur la coordination des échelles nationale et régionale d'intervention, à travers le développement de Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA), et d'un Programme Régional d'Investissements Agricoles (PRIA).

La Commission de la CEDEAO a entamé l'accélération de la mise en œuvre du PRIA. Trois instruments incitatifs de politiques ont d'ores et déjà été développés dans le cadre du PRIA, à travers une série de programmes régionaux en cours de mise en œuvre : (i) les instruments d'appui à l'intensification durable de la production agricole et pastorale ; (ii) les instruments d'appui à la régulation des marchés et à la facilitation du commerce intra régional ; et (iii) les instruments d'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation.

La CEDEAO souhaite désormais intégrer un nouveau type d'instruments de politique publique : les instruments d'appui à l'agriculture climato-intelligente, permettant d'augmenter de manière durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, de renforcer l'adaptation et la résilience face à la variabilité et au changement climatiques, et de séquestrer et/ou réduire les émissions de gaz à effet de serre là où cela est possible et approprié.

Dans cette perspective, la Commission de la CEDEAO a engagé en 2012, avec l'appui financier et technique de l'USAID, du CILSS et du Hub Rural, un processus régional visant à appuyer le développement de l'AIC dans les programmes nationaux et régional d'investissements agricoles en Afrique de l'Ouest. Pour ce faire, la CEDEAO et ses partenaires se sont employés à définir une approche d'intervention adaptée aux spécificités de la région, aux besoins exprimés par les pays eux-mêmes, ainsi qu'aux caractéristiques du paysage scientifique, institutionnel, politique et financier de l'AIC en Afrique de l'Ouest.

Deux instruments incitatifs et complémentaires de politiques sont aujourd'hui proposés par la CEDEAO pour développer l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA) :

- un *Cadre d'intervention pour le développement de l'AIC dans le processus de mise en œuvre de la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/PDDAA)*, objet du présent document et destiné à orienter et cadrer de manière globale et cohérente les initiatives (techniques, scientifiques, politiques, institutionnelles, financières) menées en faveur du développement de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles ;
- une *Alliance Ouest-Africaine pour accompagner la mise en œuvre de ce Cadre d'intervention*, aux moyens d'initiatives convergentes et coordonnées, et objet d'un document-cadre spécifique (WACSAA, 2015).

Conformément à la vision de l'ECOWAP/PDDAA, le présent Cadre d'intervention pour l'AIC s'inscrit « dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra- communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ».

Sa finalité est de concourir à la transformation et la réorientation des systèmes agricoles en Afrique de l'Ouest pour augmenter de manière durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, renforcer l'adaptation et la résilience face à la variabilité et au changement climatiques, et séquestrer et/ou réduire les émissions de gaz à effet de serre là où cela est possible et approprié, en veillant à l'égalité hommes-femmes et la promotion des jeunes et des populations vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC.

Son objectif est d'orienter et de faire converger les initiatives techniques, scientifiques, institutionnelles, politiques et financières pour développer durablement l'AIC en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA, de façon efficiente au plan opérationnel, équitable au plan social, et cohérente au plan institutionnel, par l'intermédiaire des programmes d'investissements agricoles aux différentes échelles de l'action publique.

Dans la mesure où la CEDEAO entend développer un instrument *incitatif* de politique publique, le Cadre d'intervention n'a pas vocation à prescrire les activités à mener par les porteurs d'initiatives en la matière, mais à définir une série d'actions prioritaires regroupées au sein d'axes de convergence, destinés à renforcer la coordination et l'efficience des interventions.

Plus particulièrement, à travers ces axes de convergence et actions prioritaires associées, le Cadre d'intervention entend contribuer à une meilleure convergence entre :

- les acteurs publics gouvernementaux et intergouvernementaux (Communautés économiques régionales et Etats membres), porteurs de l'intérêt général ;
- les acteurs socioprofessionnels agricoles (organisations d'agriculteurs, d'éleveurs, de pasteurs, de pêcheurs, etc.), les acteurs de la société civile (groupements de femmes ou de jeunes, associations de consommateurs, etc.) et les acteurs du secteur privé impliqués dans les chaînes de valeurs agricoles (entreprises agricoles, services d'appui-conseils, secteur bancaire, intermédiaires, revendeurs, etc.), qui constituent les bénéficiaires de l'action publique ;
- et les acteurs scientifiques et techniques (systèmes nationaux de recherche agricole, organisations scientifiques, ONG, etc.), au service des décideurs et des bénéficiaires.

Cette coordination et convergence accrue entre ces derniers vise, in fine, à mieux articuler les besoins d'appuis d'un côté, et les offres et initiatives d'appuis de l'autre. C'est la raison pour laquelle le Cadre d'intervention privilégie une approche par axes de convergence, ayant vocation à orienter et faire converger les interventions de façon incitative, plutôt que par objectifs spécifiques et indicateurs, ayant vocation à prescrire l'action de chacun de façon directive.

A cet égard, quatre axes de convergence sont définis :

- ❖ *Axe de convergence 1* : Appuyer l'appropriation, la planification, la mise en œuvre, la capitalisation et le suivi-évaluation de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles aux différentes échelles de l'action publique (local, national, transfrontalier, régional), en veillant à renforcer l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC ;
- ❖ *Axe de convergence 2* : Renforcer la cohérence intersectorielle, le dialogue interinstitutionnel et la coordination inter-échelle des programmes d'investissements agricoles en matière d'AIC ;
- ❖ *Axe de convergence 3* : Accroître la mobilisation des ressources pour l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles ;
- ❖ *Axe de convergence 4* : Renforcer la coordination et la convergence des initiatives techniques, scientifiques, institutionnelles, politiques et financières pour l'AIC autour des orientations stratégiques et des priorités opérationnelles des programmes d'investissements agricoles (mise en place de cadres partenariaux multi-acteurs).

La logique d'intervention compte quatre axes de convergence pour un total de 15 actions prioritaires.

Le principal résultat attendu à l'horizon 2025 du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA est le suivant : l'AIC a été développée et promue de manière efficiente au plan opérationnel, équitable au plan social, et cohérente au plan institutionnel, par l'intermédiaire des programmes d'investissements agricoles aux différentes échelles de l'action

publique, et elle a fait l'objet d'une adoption croissante dans les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en Afrique de l'Ouest, ainsi que tout au long des chaînes de valeurs qui leurs sont associées.

Le principal impact attendu à l'horizon 2025 est le suivant : les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en Afrique de l'Ouest, et leurs chaînes de valeurs, ont accru leur contribution à la sécurité et la souveraineté alimentaire et nutritionnelle des populations à travers une augmentation durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, ainsi qu'une adaptation et une résilience accrue face à la variabilité et au changement climatiques, tout en améliorant la séquestration et/ou la réduction les émissions de gaz à effet de serre là où cela est possible et approprié.

Le dispositif de pilotage, de financement, d'exécution et de suivi-évaluation du Cadre d'intervention relève de celui de l'ECOWAP/PDDAA dans son ensemble. L'Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC, à travers ses organes de fonctionnement, constitue cependant son dispositif spécifique de concertation, de coordination, de convergence, de capitalisation et de suivi.

## Sommaire

1.	Introduction.....	10
1.1.	Contexte et justification .....	10
1.2.	Processus et fondements .....	11
1.3.	Définitions et acceptions.....	14
1.4.	Champ d'intervention .....	15
2.	Situation et enjeux de l'agriculture ouest-africaine face aux défis climatiques .....	15
2.1.	Observations et projections climatiques pour l'Afrique de l'Ouest.....	15
2.2.	Impacts attendus sur les systèmes de production agricoles par sous-secteurs .....	18
	Production végétale .....	19
	Élevage et pastoralisme .....	21
	Pêche et aquaculture .....	22
	Foresterie et agroforesterie .....	23
	Gestion des ressources en eau et irrigation .....	24
3.	Avancées, limites et besoins d'appui des pays pour l'AIC.....	25
3.1.	Au niveau local .....	25
3.2.	Au niveau national.....	27
	L'AIC dans les PNIA.....	27
	L'AIC dans les PANA.....	30
	L'AIC dans les NAMA .....	31
	L'AIC dans les PAGIRE.....	31
	Cohérence intersectorielle et dialogue interinstitutionnel autour de l'AIC.....	32
4.	Vision, finalité, objectif et axes d'orientation et de convergence des initiatives .....	34
4.1.	Vision.....	34
4.2.	Finalité .....	34
4.3.	Objectif .....	34
4.4.	Axes d'orientation et de convergence des initiatives .....	35
4.5.	Résultat attendu, impact et effets escomptés à l'horizon 2025 .....	36
5.	Actions prioritaires.....	38
5.1.	Axe de convergence 1 : Appuyer l'appropriation, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles, en veillant à renforcer	

l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC .....	39
Action prioritaire 1.1. : Renforcer les capacités techniques, institutionnelles et décisionnelles des Ministères de l'agriculture pour l'appropriation, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans les PNIA, en veillant à renforcer l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC.....	39
Action prioritaire 1.2 : Renforcer les capacités scientifiques, institutionnelles et décisionnelles des Organismes de bassins transfrontaliers pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans leurs plans de développement et programmes d'investissements.....	41
Action prioritaire 1.3 : Renforcer la recherche sur la modélisation, les innovations et les politiques publiques pour l'AIC .....	42
Action prioritaire 1.4 : Renforcer les outils et démarches pour la planification locale de l'AIC par et pour les bénéficiaires, et sa mise en œuvre effective, équitable et durable.....	44
Action prioritaire 1.5 : Renforcer les démarches et outils pour la mise à l'échelle des interventions pour l'AIC au travers des programmes d'investissements agricoles .....	45
Action prioritaire 1.6 : Renforcer l'action communautaire pour l'AIC dans le cadre du PRIA .....	46
5.2.    Axe de convergence 2 : Renforcer la cohérence intersectorielle, le dialogue interinstitutionnel et la coordination inter-échelle pour l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles.....	48
Action prioritaire 2.1 : Renforcer la cohérence intersectorielle et le dialogue interinstitutionnel pour l'AIC à l'échelle régionale.....	48
Action prioritaire 2.2 : Renforcer la cohérence intersectorielle et le dialogue interinstitutionnel pour l'AIC à l'échelle nationale.....	51
Action prioritaire 2.3 : Renforcer la coordination inter-échelle des programmes d'investissements agricoles en matière d'AIC.....	52
5.3.    Axe de convergence 3 : Accroître la mobilisation des ressources pour l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles .....	53
Action prioritaire 3.1 : Assurer l'appropriation des mécanismes et procédures d'accès des pays au financement des AME pour le développement de l'AIC .....	53
Action prioritaire 3.2 : Mobiliser des ressources financières suffisantes pour le développement de l'AIC au niveau du PRIA et des PNIA, et en assurer l'utilisation effective .....	54
Action prioritaire 3.3 : Accroître le financement local de l'AIC pour les collectivités et communautés de base .....	55
5.4.    Axe de convergence 4 : Renforcer la coordination et la convergence des initiatives techniques, scientifiques, institutionnelles, politiques et financières pour l'AIC autour des orientations stratégiques et des priorités opérationnelles des programmes d'investissements agricoles (mise en place de cadres partenariaux multi-acteurs) .....	56
Action prioritaire 4.1 : Renforcer la coordination et la convergence des initiatives pour l'AIC au plan régional (Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC).....	56

Action prioritaire 4.2 : Renforcer la coordination et la convergence des initiatives pour l’AIC au plan national (cadres partenariaux multi-acteurs nationaux).....	57
Action prioritaire 4.3 : Renforcer la coordination et la convergence des initiatives pour l’AIC au plan local (cadres partenariaux multi-acteurs locaux) .....	58
6. Principes directeurs.....	58
7. Dispositif de mise en œuvre.....	59
7.1. Responsabilité des parties prenantes .....	59
7.2. Dispositif de pilotage, de financement, d’exécution et de suivi-évaluation.....	60
7.3. Dispositif de concertation, de coordination, de convergence, de capitalisation et de suivi	61
Références bibliographiques .....	62

## Liste des figures

Figure 1 : Zones agro-climatiques d’Afrique de l’Ouest.....	16
Figure 2 : Variations observées et simulées (passé) et projetées (futur) de la température moyenne annuelle et des précipitations pour l’espace CEDEAO.....	17
Figure 3 : Systèmes de production agricole en Afrique de l’Ouest.....	19

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution des rendements (%) sur la période 2000-2050 consécutive au changement climatique en Afrique de l’Ouest, pour les principales cultures et selon les principaux modèles.....	20
Tableau 2 : Evolution de la productivité (%) en Afrique de l’Ouest sur la période 2010-2050 (modèle IMPACT).....	20
Tableau 3 : Logique d’intervention du Cadre d’intervention pour l’AIC de l’ECOWAP/PDDAA....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## Liste des sigles et abréviations

<p><b>2iE</b>: Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement</p> <p><b>AAFEX</b> : Association AFrique agro EXport</p> <p><b>ACMAD</b>: Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement</p> <p><b>AFAO</b> : Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest</p> <p><b>Africa Rice</b> : Centre du Riz pour l'Afrique</p> <p><b>AIC</b>: Agriculture Intelligente face au Climat</p> <p><b>AME</b>: Accords Multilatéraux sur l'Environnement</p> <p><b>APESS</b>: Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane</p> <p><b>AR5</b>: 5e rapport d'évaluation (AR5) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat</p> <p><b>ARAA</b>: Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ECOWAP/PDDAA)</p> <p><b>BAD</b>: Banque Africaine de Développement</p> <p><b>BIDC</b> : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO</p> <p><b>BOAD</b>: Banque Ouest-Africaine de Développement</p> <p><b>CARE International</b>: ONG Cooperative for Assistance and Relief Everywhere</p> <p><b>CCAA</b>: Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation (ECOWAP/PDDAA)</p> <p><b>CCAFS</b>: Programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire</p> <p><b>CCNUCC / UNFCCC</b>: Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique</p> <p><b>CCRE</b>: Centre de Coordination des Ressources en Eau (CEDEAO)</p> <p><b>CEDEAO</b>: Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest</p> <p><b>CIAA</b>: Comité Inter-Départements pour l'Agriculture et l'Alimentation (ECOWAP/PDDAA)</p> <p><b>CILSS</b>: Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel</p> <p><b>CILSS/CRA</b>: Centre Régional Agrhymet (Centre Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie)</p> <p><b>CILSS/INSAH</b>: Institut du Sahel (Institut de coopération régionale pour la recherche agricole au Sahel)</p> <p><b>CILSS/SE</b> : Secrétariat Exécutif du CILSS</p> <p><b>CORAF/WECARD</b> : Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles</p> <p><b>CORET</b> : Confédération Africaine des Organisations de Pasteurs Traditionnels</p>	<p><b>CSAO/OCDE</b>: Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe</p> <p><b>DADR</b>: Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (CEDEAO)</p> <p><b>DAERE</b>: Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (CEDEAO)</p> <p><b>DDA</b>: Direction de l'Agriculture (UEMOA)</p> <p><b>DE</b>: Direction de l'Environnement (CEDEAO)</p> <p><b>DEE</b>: Direction de l'Environnement et de l'Eau (UEMOA)</p> <p><b>DFID (UKaid)</b>: Agence de coopération du Royaume-Uni</p> <p><b>ECOWAP</b>: Politique Agricole de la CEDEAO (<i>ECOWAS Agricultural Policy</i>)</p> <p><b>ECOWEP</b>: Politique Environnementale de la CEDEAO (<i>ECOWAS Environmental Policy</i>)</p> <p><b>ENDA</b>: Enda Tiers Monde</p> <p><b>FA</b>: Fonds pour l'Adaptation</p> <p><b>FAD</b>: Fond Africain de Développement</p> <p><b>FAO</b>: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation</p> <p><b>FEM / GEF</b>: Fonds pour l'Environnement Mondial / Global Environmental Fund</p> <p><b>FRAA / ECOWADF</b>: Fond Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (ECOWAP/PDDAA) / ECOWAP Development Fund</p> <p><b>FVC / GCF</b>: Fonds Vert pour le Climat (FVC) / Green Climate Fund (GCF)</p> <p><b>FSN</b>: Fonds Spécial du Nigeria</p> <p><b>GES</b> : Gaz à Effet de Serre</p> <p><b>GIEC</b>: Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat</p> <p><b>GIZ</b>: Agence de coopération Allemande</p> <p><b>GWP/AO</b>: Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest</p> <p><b>Hub Rural</b>: Plateforme d'Appui au Développement Rural et à la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre</p> <p><b>IFPRI</b>: Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires</p> <p><b>LMI</b>: Laboratoires Mixtes Internationaux</p> <p><b>MRV</b>: Système Mesurable, Rapportable et Vérifiable (MRV) pour la conception des NAMA</p> <p><b>NAMA</b>: Nationally Appropriate Mitigation Actions</p> <p><b>NEPAD/UA</b>: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (Union Africaine)</p>
---	---

<p><b>OMM:</b> Organisation Météorologique Mondiale</p> <p><b>ONG:</b> Organisation Non-Gouvernementale</p> <p><b>PAGIRE:</b> Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau</p> <p><b>PAMO-PREAO :</b> Plan d'Action et de Mise en Œuvre de la PREAO</p> <p><b>PANA:</b> Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation au changement climatique</p> <p><b>PASR-AO :</b> Programme d'Action Sous-Régional de Réduction de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest (ECOWEP)</p> <p><b>PAU:</b> Politique Agricole de l'Union (UEMOA)</p> <p><b>PCAE:</b> Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (UEMOA)</p> <p><b>PDC:</b> Plan de Développement Communal</p> <p><b>PDDAA:</b> Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (NEPAD)</p> <p><b>PNA:</b> Plan National d'Adaptation au changement climatique</p> <p><b>PNIA:</b> Programme National d'Investissements Agricoles (ECOWAP/PDDAA)</p> <p><b>POSCAO:</b> Plateforme des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest</p> <p><b>PREAO:</b> Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)</p> <p><b>PRIA:</b> Programme Régional d'Investissements Agricoles (ECOWAP/PDDAA)</p> <p><b>PTF:</b> Partenaires Techniques et Financiers</p> <p><b>RBM:</b> Réseau Billital Maroobé (pastoralisme)</p> <p><b>RECAO:</b> Réseau des Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest</p> <p><b>REPAO:</b> Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest</p> <p><b>ROPPA:</b> Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest</p> <p><b>SNMH:</b> Services Nationaux de Météorologie et d'Hydrologie</p> <p><b>SREC (PPR):</b> Plateforme Pluridisciplinaire Régionale (PPR) dédiée aux Sociétés Rurales, à l'Environnement et au Climat en Afrique de l'Ouest (SREC)</p> <p><b>UE:</b> Union Européenne</p> <p><b>UEMOA:</b> Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine</p>	<p><b>UICN:</b> Union Internationale pour la Conservation de la Nature</p> <p><b>UNOPS:</b> Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets</p> <p><b>USAID:</b> Agence de coopération des Etats-Unis d'Amérique</p> <p><b>WACSAA:</b> Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC / <i>West Africa CSA Alliance</i></p> <p><b>WASCAL:</b> Centre Ouest-Africain de Service Scientifique sur le Changement Climatique et l'Utilisation Adaptée des Terres</p> <p><b>WILDAF/FEDDAF:</b> Femmes Droit et Développement en Afrique (Women in Law and Development in Africa (organisation))</p>
---	--

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte et justification

A l'issue d'un processus participatif et inclusif, la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est dotée en janvier 2005 d'une politique agricole commune, l'ECOWAP/PDDAA, traduction régionale du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine du NEPAD. Son objectif est de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à l'éradication de la pauvreté dans les États membres, ainsi qu'à la réduction des inégalités entre les territoires, zones et pays ».

Au-delà de contribuer à l'intégration économique régionale, l'ECOWAP/PDDAA se veut le cadre de référence des interventions de la région ouest-africaine en matière de développement agricole, « dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé ».

Pour ce faire, la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA repose sur la coordination des échelles nationale et régionale d'intervention, à travers le développement de Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA), et d'un Programme Régional d'Investissements Agricoles (PRIA).

Le PRIA se veut à la fois un programme d'accompagnement des dynamiques nationales autour de problématiques communes ou transfrontalières, et un programme d'investissements et de politiques publiques mobilisant l'intégration économique régionale en faveur de la transformation de l'agriculture ouest-africaine pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

A cet effet, le PRIA est structuré autour de trois objectifs spécifiques : (i) la promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire ; (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole régional ; et (iii) la réduction de la vulnérabilité alimentaire et la promotion de l'accès durable à l'alimentation.

Trois instruments incitatifs de politiques publiques ont d'ores et déjà été développés dans le cadre du PRIA, à travers une série de programmes régionaux en cours de mise en œuvre :

- les instruments d'appui à l'intensification de la production agricole et pastorale;
- les instruments d'appui à la régulation des marchés et à la facilitation du commerce intra régional ;
- les instruments d'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation.

La CEDEAO souhaite désormais intégrer un nouveau type d'instruments de politique publique : les instruments d'appui à l'agriculture climato-intelligente.

Cette volonté communautaire répond au besoin de mieux prendre en compte, dans les programmes d'investissements agricoles, les défis climatiques actuels et à venir auxquels est confronté le secteur agricole au sens large (production végétale, élevage et pastoralisme, pêche et aquaculture, foresterie et agroforesterie, gestion de l'eau et irrigation).

Les importants changements constatés dans les régimes des précipitations et des températures en Afrique de l'Ouest (Alhassane *et al.*, 2013 ; Sarr *et al.*, 2014), et ceux prédis pour les décennies à venir, menacent la production agricole et accroissent la vulnérabilité de populations dépendant essentiellement de l'agriculture pour leur subsistance. Ils constituent une perturbation critique pour des marchés agricoles locaux, nationaux, régionaux et internationaux étroitement interdépendants, menaçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales comme urbaines, dont les sorts sont étroitement liés.

La réduction de ces risques passe par l'accroissement des capacités d'adaptation des agriculteurs et des institutions auxquelles ils se rattachent (communautés, collectivités, Etats, etc.). Elle passe également par une plus grande efficacité dans la mobilisation et l'utilisation des ressources naturelles, et par une résilience accrue des systèmes de production agricole.

A cet effet, la Commission de la CEDEAO s'est engagée en 2012, avec l'appui financier et technique de l'USAID, du CILSS et du HUB RURAL, dans un processus régional visant à appuyer le développement de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles en Afrique de l'Ouest, par l'intermédiaire de deux instruments incitatifs et complémentaires de politiques publiques :

- **un Cadre régional d'intervention pour l'AIC en Afrique de l'Ouest**, destiné à orienter et cadrer de manière globale et cohérente les initiatives (scientifiques, politiques, institutionnelles, financières) menées en faveur du développement de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles. C'est l'objet du présent document, qui constitue le *Cadre d'intervention pour le développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat dans le processus de mise en œuvre de la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/PDDAA)*, en abrégé : Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA ;
- **une Alliance régionale des acteurs de l'AIC en Afrique de l'Ouest**, destinée à opérationnaliser ce cadre d'intervention aux moyens d'initiatives convergentes et coordonnées. C'est l'objet d'un second document, associé au présent document-cadre, qui constitue le document de présentation de l'*Alliance Ouest-Africaine pour l'Agriculture Intelligente face au Climat*, en abrégé : WACSAA (West Africa CSA Alliance).

Ce processus relève d'une dynamique plus globale visant à intégrer les dimensions dites « émergentes » dans ces programmes nationaux d'investissements agricoles (changement climatique, résilience, nutrition, gestion des risques). Cette dynamique plus large, intitulée ECOWAP+10, vise à ajuster la politique régionale et ses modalités de mise en œuvre (orientations, contenu, gouvernance) pour les 10 années à venir, incluant l'émergence d'une nouvelle génération de PNIA ancrés sur l'horizon 2025.

## 1.2. Processus et fondements

La CEDEAO s'est attachée à définir une approche d'intervention adaptée aux spécificités de la région, aux besoins exprimés par les pays eux-mêmes, et aux caractéristiques du paysage scientifique, institutionnel, politique et financier de l'AIC en Afrique de l'Ouest.

**Le point de départ est la tenue en août 2011 à Dakar (Sénégal), d'une concertation régionale visant à discuter les fondements, contours et étapes d'un processus régional**

**pour intégrer l'AIC dans l'ECOWAP/PDDAA.** Y ont participé, sur invitation de la CEDEAO et de l'USAID, les représentants de la CEDEAO, du CILSS, du Hub Rural, du CORAF/WECARD, de l'ACMAD, de l'ICRISAT, de l'Union Africaine et des pays de la région. Cette concertation a donné lieu, dans son prolongement, à la création du groupe d'appui et de suivi du processus, regroupant CEDEAO, UEMOA, USAID, Hub Rural, CILSS (SE, Agrhymet, INSAH), CORAF/WECARD, IFPRI, CCAFS, Africa Lead, CARE et ENDA.

**La seconde étape de ce processus est la conduite, entre 2012 et 2013, d'une vaste étude régionale pour appréhender le paysage scientifique et politique de l'AIC en Afrique de l'Ouest,** réalisée par le CILSS/INSAH et DAI, avec l'appui financier et logistique de l'USAID, Africa Lead, l'Union Européenne et l'UNOPS, et l'appui technique du Hub Rural pour le compte de la CEDEAO. En analysant plus de 90 projets régionaux et nationaux opérés dans 9 des 15 pays de l'espace CEDEAO<sup>1</sup> dans des sous-secteurs variés<sup>2</sup>, cette étude a permis : (i) de dresser un état des lieux / diagnostic des principales initiatives scientifiques et politiques menées aux échelles régionale et nationale en matière d'adaptation de l'agriculture au changement climatique ; et (ii) d'identifier les savoir-faire locaux endogènes et scientifiques probants en la matière et d'appréhender leur niveau d'adoption sur le terrain. *In fine*, cette étude a permis de mettre en lumière le manque de convergence et de coordination dans les initiatives scientifiques et politiques développées, et de poser les fondations d'une alliance régionale d'acteurs pour la convergence et la coordination des initiatives pour l'AIC (CEDEAO, 2013).

**La troisième étape de ce processus est la tenue en novembre 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire) de la Concertation régionale des porteurs d'initiatives sur l'AIC en vue de la mise en place d'une Alliance pour la coordination et la convergence des interventions dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA.** Menée sous l'égide de la CEDEAO, avec l'appui technique du Hub Rural, du CILSS, du CORAF/WECARD et de l'IFPRI, ainsi que l'appui financier et logistique de l'USAID, l'Union Européenne, la GIZ et l'UNOPS, elle a regroupé les principaux acteurs régionaux porteurs d'initiatives sur l'AIC, issus des organisations d'intégration régionale (CEDEAO, CILSS) et continentale (NEPAD), d'organisations professionnelles agricoles (ROPPA, RBM, APRESS, CORET, RECAO), d'organisations de la société civile (POSCAO, WILDAF, AFAO/WAWA), d'organismes de recherche et d'organisations scientifiques (CORAF/WECARD, IFPRI, CCAFS, Africa Rice), d'organisations non-gouvernementales (UICN, GWP/AO, ENDA, CARE, REPAO) et de partenaires techniques et financiers (USAID, GIZ, FAO). Au terme de cette concertation régionale, l'ensemble des parties prenantes a : (i) acté la nécessité d'une Alliance des acteurs de l'AIC en Afrique de l'Ouest, défini et adopté le document-cadre provisoire de cette l'Alliance, et manifesté leur volonté d'y prendre part ; (ii) acté la nécessité de tenir un Forum des acteurs de l'AIC Afrique de l'Ouest, en vue de discuter et d'adopter un cadre régional d'intervention dans lequel inscrire cette Alliance régionale pour l'AIC ; (iii) défini et adopté la note de présentation et l'agenda provisoires de ce Forum ; et (iv) manifesté leur volonté de contribuer à son succès.

**La quatrième étape du processus fut consacrée au développement du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA et de l'Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC,** par le biais de trois séries d'études réalisées en 2014 pour consolider le fondement scientifique de ce processus.

---

<sup>1</sup> Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

<sup>2</sup> Production végétale, élevage et pastoralisme, gestion de l'eau, gestion durable des terres, et gestion des ressources naturelles en général.

Premièrement, la CEDEAO a coordonné la conduite de *Communications Nationales sur l'intégration de l'AIC dans les PNIA*. Dans chacun des 17 pays de l'espace CEDEAO/UEMOA/CILSS, cette communication nationale a été *conjointement élaborée par les points focaux PNIA, UNFCCC (PANA-PNA-NAMA) et PAGIRE*, pour être ensuite validée au niveau national dans le cadre d'un atelier de validation réunissant administrations publiques et organisations de producteurs, de femmes, de la société civile et du secteur privé. Cette initiative a amené chaque pays à : (i) proposer une analyse de vulnérabilité sur les territoires qu'il considère comme pertinents pour appréhender l'AIC dans le pays (zones agro-écologiques, bassins de production agricole, bassins versants, unités administratives, etc.) ; (ii) proposer une synthèse des problématiques, des avancées, et des besoins d'appui existants dans la mise en œuvre de l'AIC au niveau local d'une part, et au travers des programmes sectoriels nationaux d'autre part (PNIA, PAGIRE, PANA et NAMA) ; (iii) décrire les problématiques de cohérence intersectorielle auxquelles le pays est confronté dans la mise en œuvre de ces programmes nationaux, et décrire les mécanismes existants de dialogue institutionnel entre les ministères et directions sectoriels, ainsi que leurs limites ; et (iv) exprimer les besoins d'appui du pays pour pleinement intégrer l'AIC dans son PNIA tout en renforçant le dialogue interinstitutionnel et la cohérence intersectorielle avec les programmes connexes (PANA, PNA, NAMA et PAGIRE) aux plans technique, financier et institutionnel. Ces communications ont été coordonnées sous l'égide de la CEDEAO, avec la supervision scientifique et la facilitation technique du Hub Rural, l'appui financier et logistique de l'USAID, de l'Union Européenne, du CILSS et de l'UNOPS (voir références bibliographiques).

Deuxièmement, avec l'appui de ces mêmes organisations, la CEDEAO a conduit une série de six synthèses thématiques régionales, ayant vocation à dresser un état des lieux / diagnostic des avancées opérées et difficultés rencontrées dans des domaines d'interventions clefs relatifs à l'AIC en Afrique de l'Ouest, incluant : (i) la synthèse régionale des communications nationales des pays sur l'AIC (CEDEAO, 2015a) ; (ii) le renforcement de la cohérence intersectorielle et du dialogue interinstitutionnel autour de l'AIC des politiques et programmes aux échelles nationale et régionale (CEDEAO, 2015b) ; (iii) les mécanismes de financement régional, continental et international réellement accessibles aux pays de l'espace CEDEAO/UEMOA/CILSS pour financer l'AIC dans le cadre de leur PNIA, ainsi que des expériences phares de financement local et national de l'AIC dans les pays (CEDEAO, 2015c) ; (iv) l'offre en matière de recherche, d'aide à la décision et de capitalisation-vulgarisation-dissémination des savoirs endogènes et scientifiques pour l'AIC (CEDEAO, 2015d) ; (v) l'accès aux données climatiques et l'offre et l'utilisation des services climatiques (CEDEAO, 2015e) ; et (vi) les outils et démarches d'intervention pour la mise à l'échelle et la planification locale (CEDEAO, 2015f).

Troisièmement, de façon parallèle, le Programme CCAFS du CGIAR a coordonné une série de cinq vues d'ensemble du paysage scientifique, politique et financier de l'AIC en Afrique de l'Ouest, pour chacun des cinq sous-secteurs agricoles concernés : (i) production végétale ; (ii) élevage et pastoralisme ; (iii) pêche et aquaculture ; (iv) foresterie et agroforesterie ; (v) gestion de l'eau et irrigation (Zougmore *et al.*, 2015). Ces vues d'ensemble ont permis d'appréhender et de spécifier pour chaque sous-secteur son développement actuel, les impacts attendus du changement climatique auxquels il est amené à faire face d'ici à 2050, ainsi que les progrès accomplis, les limites constatées, et les prochaines étapes à franchir en matière d'adaptation et d'atténuation, aux plans scientifique, politique et financier.

Ces séries d'études régionales et de communications nationales constituent le fondement scientifique et technique du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA, ces mêmes

études s'étant nourries plus largement des multiples initiatives développées par les organisations internationales, régionales, nationales et locales en matière d'AIC dans la région.

**La cinquième et dernière étape de ce processus a été la présentation, la discussion et l'adoption du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA et de l'Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC à l'occasion du Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'AIC en Afrique de l'Ouest**, qui s'est tenu à Bamako du 15 au 18 juin 2015. Il a vu la participation de près de 300 représentants des organisations nationales, régionales et internationales impliquées dans le développement de l'AIC en Afrique de l'Ouest, issus des secteurs publics, associatifs et privés. Les organisations professionnelles agricoles, de la société civile, de femmes et de jeunes, et du secteur privé ont été étroitement associées au processus. A l'échelle nationale d'une part, en donnant les moyens aux pays d'associer ces organisations à l'atelier national de validation de leur communication sur l'AIC, et en veillant à la représentativité de chacune d'elles. A l'échelle régionale d'autre part, dans le cadre du Forum, en leur donnant les moyens de se concerter les deux jours précédant la tenue du Forum, pour préparer leurs contributions et notes de position qu'elles ont exposées aux décideurs politiques et aux participants à l'occasion du Forum. En définitive, ce sont près de 580 représentants des acteurs non-étatiques, issus des organisations de producteurs agricoles (180), de la société civile et de groupement de femmes et de jeunes (230) et du secteur privé (170) qui ont été associés aux dialogues nationaux et régionaux, dans l'esprit participatif et inclusif qui a animé la définition et la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA depuis ses débuts.

### 1.3. Définitions et acceptations

**L'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC)** est définie, dans ce processus communautaire et le présent document qui en constitue le cadre d'intervention, comme *une approche intégrée pour la transformation et la réorientation des systèmes agricoles visant à augmenter de manière durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, à renforcer l'adaptation et la résilience face à la variabilité et au changement climatiques, et à séquestrer et/ou réduire les émissions de gaz à effet de serre là où cela est possible et approprié, et qui s'inscrit dans la vision, les principes et les objectifs de la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/PDDAA) (CEDEAO, 2015 ; adapté de Lipper et al., 2014 ; et FAO, 2010, 2013).*

**Les défis climatiques** sont entendus comme étant ceux actuels et futurs (court, moyen et long termes). Ils se réfèrent aux défis liés à la variabilité et au changement climatiques, à la fois en termes d'adaptation, de résilience et d'atténuation.

**L'adaptation au changement climatique** est définie par la CCNUCC comme *les ajustements des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques réels ou prévus, ou à leurs effets, afin d'atténuer leurs effets néfastes ou d'exploiter leurs opportunités bénéfiques.*

**La résilience climatique** est définie comme *la capacité des ménages, familles, communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc climatique, à résister au choc climatique, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable* (adapté de AGIR, 2013 : 8). Elle se réfère aux événements extrêmes de la variabilité climatique (inondations et sécheresses), pouvant par ailleurs être accentués par le changement climatique.

**Les mesures d'atténuation du changement climatique** sont définies par la CCNUCC comme toute intervention humaine (anthropique) pouvant soit réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) soit accroître les puits de GES (séquestration).

## 1.4. Champ d'intervention

Conformément au champ de l'ECOWAP/PDDAA, le champ du présent Cadre d'intervention comprend « l'ensemble des productions des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ainsi que la sylviculture et la gestion des ressources naturelles » (CEDEAO, 2005b : 4).

## 2. Situation et enjeux de l'agriculture ouest-africaine face aux défis climatiques

### 2.1. Observations et projections climatiques pour l'Afrique de l'Ouest

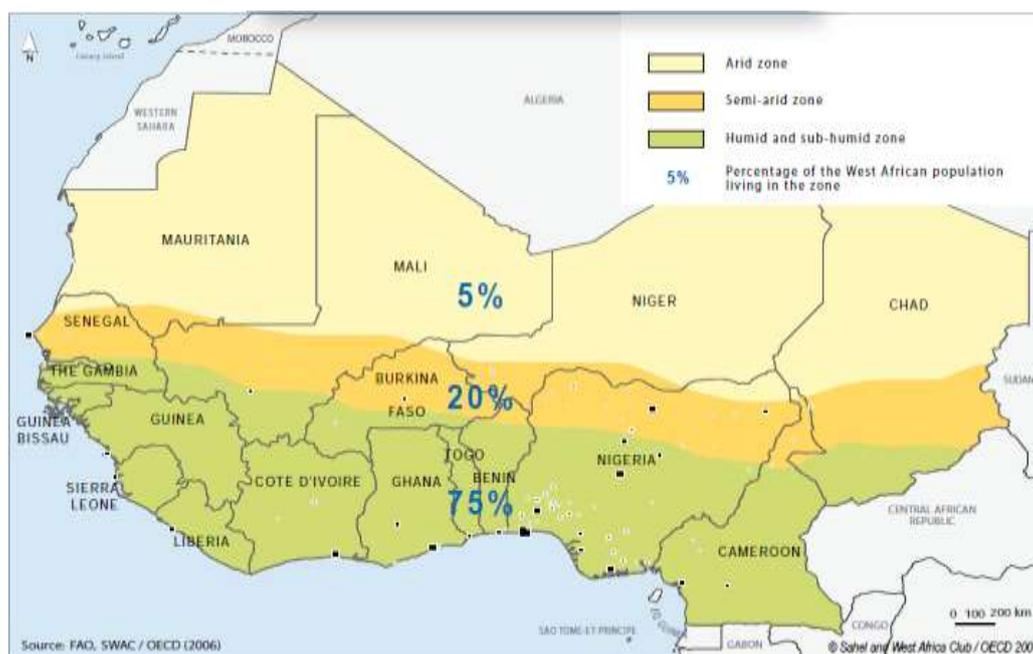
#### Zones agro-climatiques

En Afrique de l'Ouest, les zones agro-écologiques sont étroitement liées aux zones agro-climatiques. Bien que l'on puisse caractériser jusqu'à six agro-écosystèmes en Afrique de l'Ouest (Jalloh *et al.*, 2012), quatre principales zones agro-climatiques se distinguent (cf. Figure 1) :

- ❖ *La zone aride* : elle reçoit moins de 500mm de précipitations annuelles, avec une période végétative inférieure à 90 jours. Marquée par des températures extrêmes et par une très forte variabilité inter et intra-annuelle, sa végétation est de type steppique (plantes pérennes, à cycle court, très peu d'arbustes et d'arbres). Les systèmes d'élevage pastoraux et agro-pastoraux y sont prédominants. Certains microclimats isolés permettent l'apparition d'oasis, où sont pratiqués la culture de céréales, le maraichage et l'élevage de petits ruminants ;
- ❖ *La zone semi-aride* : elle reçoit entre 500 et 1000mm de précipitations annuelles, offrant une période végétative comprise entre 90 et 180 jours. Les zones les moins arrosées sont utilisées pour le pâturage, et les plus arrosées voient le développement de systèmes de culture ou de combinaison culture-élevage. Il s'agit surtout de cultures à cycle court telles que le mil, le sorgho, l'arachide, le maïs et le niébé, présents particulièrement dans la partie nord du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso et du Nigeria ;
- ❖ *La zone sub-humide* : elle reçoit entre 1000 et 1500mm de précipitations annuelles, avec une période végétative allant de 180 à 270 jours. Ces conditions plus favorables permettent le développement d'une variété plus importante de cultures, à la fois vivrières et de rente, incluant le manioc, l'igname, le maïs, le maraichage, le riz, le mil, l'arachide, le niébé et le coton. Les activités agricoles se trouvent cependant limitées par la saison sèche, supérieure à 6 mois, et les importantes variations interannuelles des précipitations ;

- ❖ *La zone humide* : avec des précipitations annuelles moyennes supérieures à 1500mm, et une période végétative supérieure à 270 jours, cette zone est propice au développement du couvert forestier, avec des forêts denses et d'importantes zones de savanes. Les maladies animales y limitent le potentiel de développement de l'élevage. La foresterie et l'agriculture sont les principales activités, avec des forêts tropicales situées le long des zones côtières, dont les précipitations annuelles sont comprises entre 2500 et 4000mm.

Figure 1 : Zones agro-climatiques d'Afrique de l'Ouest

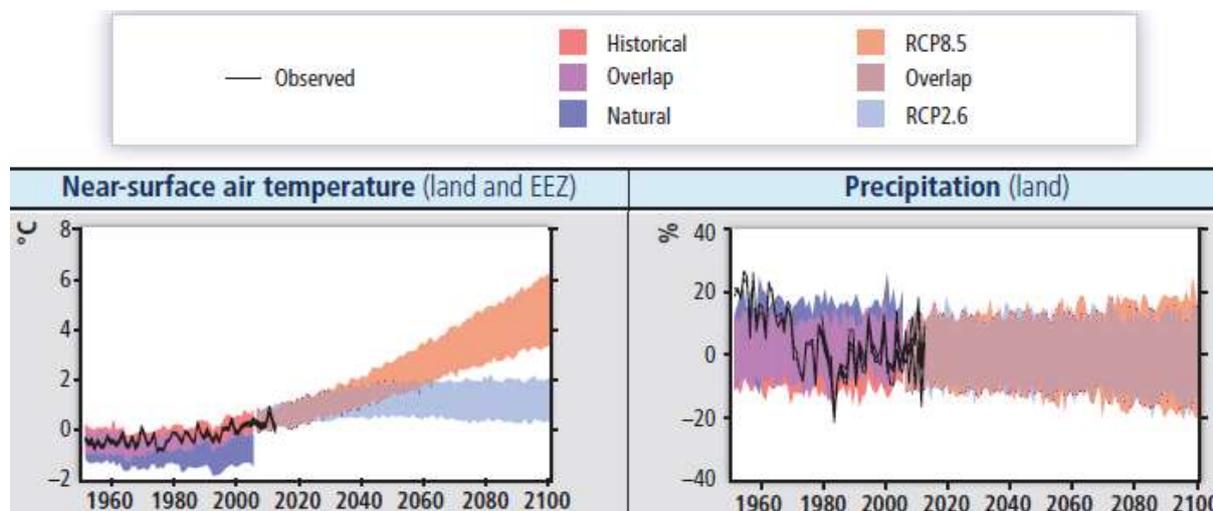


Source : CEDEAO et CSAO/OCDE (2007 : 4).

### Observations climatiques (20<sup>e</sup> s.)

Depuis les 50 dernières années, l'Afrique de l'Ouest a connu une augmentation globale de température, marquée par une diminution des jours et des nuits froids, et une augmentation des jours et nuits chauds (Ly *et al.*, 2013). D'après le 5<sup>e</sup> rapport d'évaluation (AR5) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Niang *et al.*, 2014), l'Afrique de l'Ouest a connu une augmentation significative de sa température moyenne de 0,5 à 0,8°C entre 1970 et 2010, ce phénomène ayant connu une magnitude croissante au cours de ces 20 dernières années (cf. Figure 2). Les précipitations moyennes annuelles, quant à elles, ont globalement diminué dans le Sahel tout au long du 20<sup>e</sup> siècle, avec une diminution de 20 à 40% entre la période 1931-1960 et la période 1968-1990. La région a également connu un nombre croissant de sécheresses durant les années 1970 et 1980, suivi d'un retour des pluies dans la période 1980-2000 (cf. Figure 2).

Figure 2 : Variations observées et simulées (passé) et projetées (futur) de la température moyenne annuelle et des précipitations pour l'espace CEDEAO



Source : Niang *et al.* (2014 : p. 1208).

NB : Les lignes noires montrent les variations estimées des mesures d'observations. Dans l'AR 5, l'IPCC utilise désormais des scénarii « RCP » (*Representative Concentration Pathway* : concentration tendancielle représentative), relatifs aux trajectoires de *concentration* en GES pour le 21<sup>e</sup> siècle (et non plus d'*émissions* de GES comme cela était le cas jusqu'à présent). Quatre scénarii RPC sont identifiés et utilisés : RCP2.6, RCP4.5, RCP6, et RCP8.5. Les chiffres correspondent aux valeurs de perturbations radiatives associées à chaque scénario. Par conséquent le scénario RCP2.6 est celui avec la perturbation radiative (ou forçage radiatif) la plus faible, et RCP8.5 la plus forte.

Les recherches conduites par le Centre Régional Agrhymet ont par ailleurs mis en lumière l'évolution des zones agro-écologiques au cours des dernières décennies, marquée en particulier par un déplacement des isohyètes de 200km vers le Sud entre la période 1950-1967 et la période 1968-1997 (Diouf *et al.*, 2000). Elles ont également mis en lumière trois périodes successives distinctes dans le régime des précipitations au Sahel. Une première (1950-1970) caractérisée par la persistance d'années humides, une seconde (1970-1994) caractérisée par la persistance d'années sèches, avec un déficit pluviométrique unique à la fois dans son amplitude et dans sa répartition spatiale (sur toute la bande sahélienne), et enfin une troisième période (1994-en cours) caractérisée par une alternance brusque entre année humide et année sèche. Cette phase actuelle correspondrait à un nouveau mode de variabilité interannuel semblant s'instaurer au Sahel, avec une forte distinction entre l'Est sahélien, où l'on constate un retour à des conditions plus humides, et l'Ouest sahélien où l'on constate une permanence de conditions sèches et des sécheresses.

Au cours de ces 10 à 20 dernières années, le démarrage des saisons des pluies est devenu erratique, les quantités totales annuelles de précipitations sont devenues plus variables et la variabilité intra-saisonnière s'est accrue, avec des poches de sécheresses plus longues, une diminution des débits disponibles en saison sèche, un nombre plus important d'évènement pluvieux extrêmes et une augmentation des inondations (Lacombe *et al.*, 2012 ; d'après Mul *et al.*, 2015).

### Projections climatiques (21<sup>e</sup> s.)

En matière de température, les quatre principaux modèles climatiques pertinents pour la région ouest-africaine s'accordent tous à prédire une augmentation de la température dans la région,

bien que l'amplitude de cette augmentation, et plus encore sa répartition géographique, varie notablement d'un modèle à l'autre.

Selon le modèle utilisé, l'accroissement de la température sera comprise entre 1,5 et 2,3°C d'ici 2050 (Jalloh *et al.*, 2013), et entre 3 et 6°C d'ici 2100 (Niang *et al.*, 2014 : 1209). Le 5<sup>e</sup> rapport d'évaluation du GIEC souligne la situation critique de l'Afrique de l'Ouest à cet égard : au cours du 21<sup>e</sup> siècle la température est amenée à croître plus rapidement en Afrique de l'Ouest que pour l'Afrique dans son ensemble, sachant que la température en Afrique est elle-même amenée à croître plus rapidement que dans le reste du monde. Les experts du GIEC en concluent que les évolutions climatiques majeures seront constatées en Afrique de l'Ouest une à deux décennies avant celles que le monde sera amené à constater, avec des climats sans précédents qui devraient voir le jour d'ici la fin des années 2030 et le début des années 2040, faisant du Sahel et de la zone tropicale ouest-africaine les points chauds (hotspots) du changement climatique dans le monde (Niang *et al.*, 2014 : 1209, se référant à Diffenbaugh et Giorgi, 2012 ; et Mora *et al.*, 2013).

Les projections en matière de précipitations sont, quant à elles, beaucoup plus incertaines pour la région. Cela est dû au fait que les modèles de circulation générale utilisés à l'heure actuelle pour prédire le climat n'appréhendent pas de manière satisfaisante les interactions maritimes et terrestres complexes dont le climat continental ouest-africain est la résultante, et échouent pour la plupart à reproduire de manière précise la mousson ouest-africaine (CEDEAO, 2013). Plus précisément, ces projections de précipitations ne montrent pas de réponses cohérentes pour la région, les tendances étant tantôt croissantes tantôt décroissantes selon les modèles (Sultan *et al.*, 2013, d'après Mul *et al.*, 2015 : 3 ; Jalloh *et al.*, 2013). Ces incertitudes très élevées, caractérisées par une absence de tendance (valeur médiane proche de zéro), sont également soulignées par une récente méta-analyse sur l'impact du changement climatique sur les ressources en eau en Afrique de l'Ouest, qui montre également qu'il en va de même à l'échelle des bassins versants pris individuellement (Roudier *et al.*, 2014, d'après Mul *et al.*, 2015 : 3). Quant aux impacts du changement climatique sur les ressources en eau souterraines, les études scientifiques sont encore plus limitées, bien qu'un lien étroit ait été souligné entre changement climatique et recharge de nappe (Obuobie, 2008, d'après Mul *et al.*, 2015 : 3).

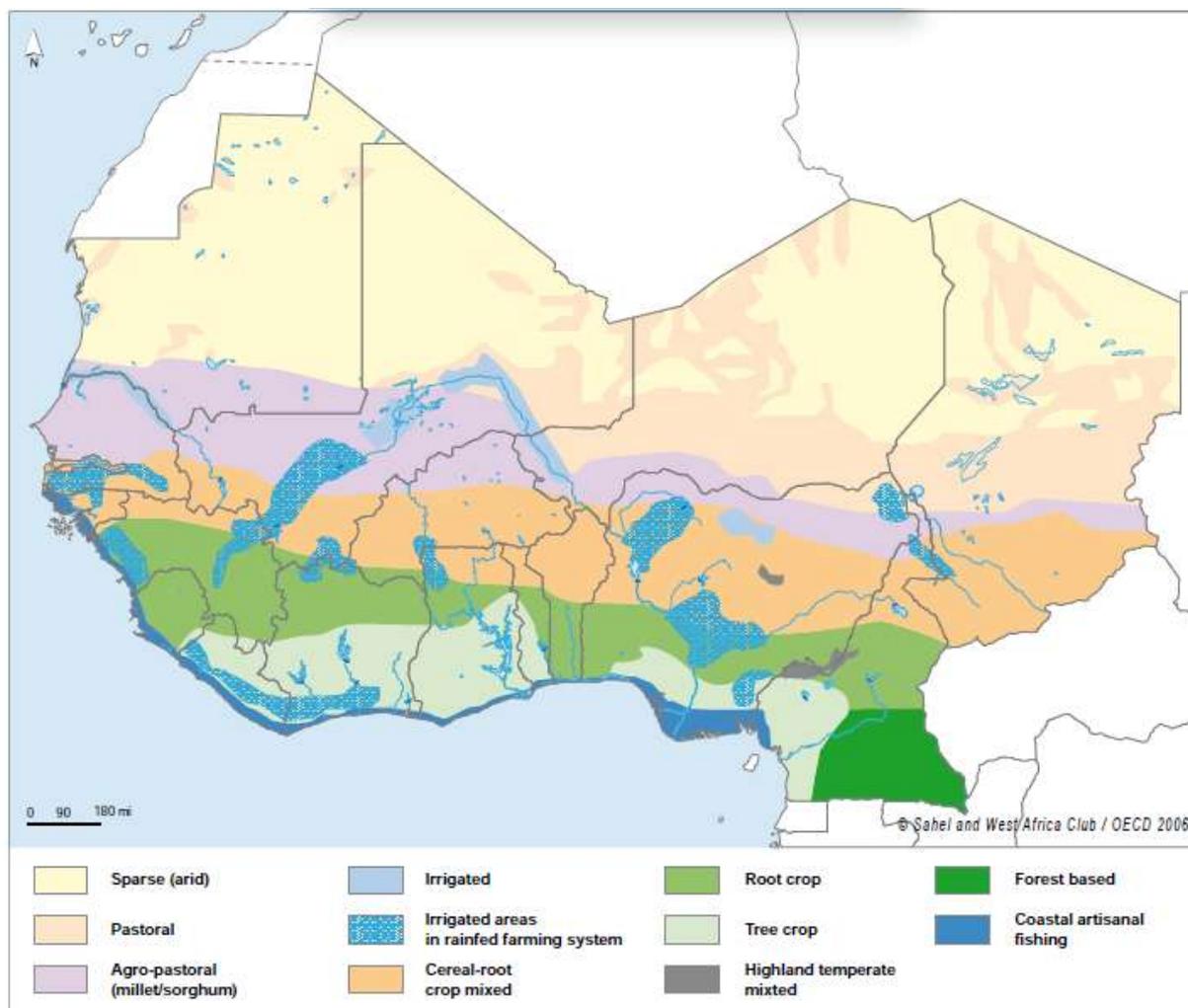
En l'état actuel, la seule certitude est que les variabilités interannuelle et intra-annuelle constitueront toujours un défi majeur à l'avenir, qui se trouvera accentué par toute réduction des précipitations (Mul *et al.*, 2015 : 3). Pour dépasser les fortes incertitudes existantes, les experts du GIEC soulignent la nécessité qu'un corpus plus important de résultats régionaux soit développé, au travers notamment du CORDEX (Coordinated Regional Downscaling Experiment) ayant actuellement cours dans la région (Niang *et al.*, 2014 : 1209).

## **2.2. Impacts attendus sur les systèmes de production agricoles par sous-secteurs**

Il existe une importante variété de systèmes de production agricole en Afrique de l'Ouest, combinant pour la plupart productions végétales, animales, forestières voire halieutiques (cf. Figure 3). Les études et les travaux de modélisation menés dans la région ont permis de mieux appréhender les impacts potentiels du changement climatique sur le secteur agricole. Ils sont décrits ci-après successivement pour chacun des sous-secteurs concernés, sur la base des vues

d'ensemble sous-sectorielles produites par les centres de recherche du CGIAR dans le cadre du présent processus (Zougmoré *et al.*, 2015).

Figure 3 : Systèmes de production agricole en Afrique de l'Ouest



Source : CEDEAO et CSAO/OCDE (2007 : 5).

### Production végétale<sup>3</sup>

Les systèmes de culture en Afrique de l'Ouest sont pour l'essentiel composés de systèmes agropastoraux combinant mil et sorgho (dans les régions arides et semi-arides), de systèmes irrigués, de systèmes combinant racines et céréales, de systèmes purement racinaires, et de systèmes forestiers. En ne considérant que les cultures annuelles, les 5 cultures dominantes en nombre d'hectares récoltés sont le mil (16 millions d'ha), le sorgho (14,3), le niébé (10,3), le maïs (7,8) et le riz (5,7)<sup>4</sup>.

Sans adaptation ni avancées technologiques (cf. modèle DSSAT, Tableau 1 ci-dessous), il est prédit d'ici à 2050 que le rendement des principales cultures diminuera de 5 à 22%, selon le type de culture et de modèle. Hormis le riz pluvial, pour lequel une très légère hausse du rendement est à attendre, les pertes de rendement projetées d'ici à 2050 sont de 20% pour le blé

<sup>3</sup> D'après Thomas et Zougmoré (2015).

<sup>4</sup> Source : FAOstat (moyenne 2006-2008).

et le riz irrigué, de 14% pour le sorgho, et de 5 à 7% pour le maïs, le soja et l'arachide. Il semblerait par ailleurs probable qu'une bande de terres actuellement cultivées située à la frontière entre le Sahara et le Sahel devienne impropre à la culture d'ici à 2050 du fait de l'augmentation de la température.

Tableau 1 : Evolution des rendements (%) sur la période 2000-2050 consécutive au changement climatique en Afrique de l'Ouest, pour les principales cultures et selon les principaux modèles

Eau	Culture	Médiane	CNRM	CSIRO	ECHAM	MIROC
Pluvial	Arachides	-6.8 %	-5.8 %	-7.7 %	-9.2 %	0.3 %
Pluvial	Maïs	-5.5 %	-2.3 %	-8.1 %	-6.0 %	-4.9 %
Irrigué	Riz	-19.0 %	-19.9 %	-12.4 %	-20.0 %	-18.2 %
Pluvial	Riz	0.9 %	4.4 %	0.5 %	0.9 %	1.0 %
Pluvial	Sorgho	-13.9 %	-15.9 %	-9.5 %	-14.8 %	-13.0 %
Pluvial	Soja	-5.0 %	-1.5 %	-8.4 %	-1.6 %	-14.2 %
Irrigué	Blé	-21.4 %	-37.8 %	-10.9 %	-28.5 %	-14.3 %

Source: Thomas et Zougmore (2015 : 3) basé sur les analyses de Jalloh *et al.* (2013) et présenté dans Thomas et Rosegrant (à paraître).

NB : Les modèles de circulation générale utilisés (CNRM, CSIRO, ECHAM, MIROC) sont issus du 4<sup>e</sup> rapport d'évaluation du GIEC (AR4) et représentent le scénario A1B.

En revanche, le constat est tout autre si l'on considère, dans la modélisation, les avancées futures et en termes d'adaptation et de technologies attendues, ainsi que l'intensification de la production accompagnant l'évolution de la demande alimentaire mondiale et de la croissance démographique (cf. modèle IMPACT, Tableau 2 ci-dessous). En effet, d'ici à 2050, les impacts du changement climatique seraient alors contrebalancés par ces avancées futures, avec d'importants gains de productivité pour toutes les cultures, allant de 40 à 160%.

Tableau 2 : Evolution de la productivité (%) en Afrique de l'Ouest sur la période 2010-2050 (modèle IMPACT)

Culture	Sans changement climatique	Avec chang. clim. / Médiane des 4 modèles	MIROC A1B	MIROC B1	CSIRO A1B	CSIRO B1
Manioc	49.5 %	46.3 %	37.2 %	62.5 %	35.5 %	55.5 %
Coton	90.9 %	80.8 %	76.5 %	85.2 %	71.4 %	89.1 %
Arachides	42.0 %	42.5 %	43.9 %	47.3 %	35.4 %	41.1 %
Maïs	57.4 %	57.3 %	59.8 %	58.7 %	53.0 %	55.9 %
Mil	147.2 %	154.0 %	176.2 %	156.2 %	151.9 %	147.5 %
Riz	89.3 %	89.1 %	89.1 %	89.7 %	87.5 %	89.1 %
Sorgho	94.1 %	97.4 %	106.3 %	99.4 %	95.5 %	95.2 %
Soja	81.5 %	79.2 %	77.7 %	78.5 %	80.0 %	84.6 %
Patates douces et ignames	73.5 %	60.7 %	49.1 %	84.0 %	48.1 %	72.3 %

Source: Thomas et Zougmore (2015 : 4) basé sur les analyses conduites pour Nelson *et al.* (2010).

NB : Les valeurs valent pour le scénario économique –démographique de base.

Malgré les incertitudes relatives aux modèles, des impacts négatifs très importants sont attendus sur les rendements des principales cultures annuelles ouest-africaines en l'absence d'avancées fortes en matière d'adaptation et de technologies. Il en va de même pour l'augmentation des prix des produits agricoles, qui sera notablement accentuée par le changement climatique. Inversement ces avancées, si elles voient le jour, sont susceptibles de contrebalancer ces impacts négatifs, d'amener de très importants gains de rendements pour ces cultures, et de favoriser une baisse sensible de la croissance attendue des prix des produits agricoles.

### **Élevage et pastoralisme** <sup>5</sup>

En zone aride dominant les systèmes d'élevage pastoraux et agro-pastoraux, vulnérables à la sécheresse. En zone semi-aride, il s'agit des systèmes pastoraux et agro-pastoraux ainsi que des systèmes d'élevage péri-urbains, vulnérables à la sécheresse, aux inondations et aux feux de brousse. En zones subhumide et humide, il s'agit de systèmes mixtes agriculture / élevage et de systèmes d'élevage périurbains, vulnérables aux inondations, aux feux de forêts, et aux maladies à transmission vectorielle (*trypanosomiasis* en particulier). En zone côtière enfin, il s'agit essentiellement de systèmes d'élevage péri-urbains, vulnérables aux inondations, aux maladies et à l'érosion hydrique (Ayantunde *et al.*, 2015 : 5-6).

La sécheresse constitue la principale contrainte climatique à laquelle la production animale des pays sahéliens doit faire face, réduisant la production fourragère et accentuant la rareté de l'eau pour le bétail (Turner, 2000 ; Hiernaux *et al.*, 2009 ; d'après Ayantunde *et al.*, 2015 : 2). Les observations passées ont montré que l'occurrence répétée des sécheresses au cours des dernières décennies a conduit à une adoption de l'agro-pastoralisme au sein des communautés pastorales, jusque-là dépendantes de l'élevage seulement (Turner, 2000; CEDEAO et CSAO/OCDE, 2008 ; Ayantunde *et al.*, 2015 : 3), ainsi qu'une diversification des producteurs agricoles vers l'élevage au cours des deux dernières décennies face aux pertes agricoles liées à la sécheresse (Mortimore et Adams, 2001 ; d'après *ibid.* : 3).

Cette stratégie de diversification par l'agro-pastoralisme est une réalité et une aspiration croissante au sein des exploitations familiales dans la région. Que ce soit pour les agriculteurs ou les éleveurs, l'élevage est utilisé comme un actif productif permettant de générer des revenus et de minimiser les risques face aux aléas climatiques. C'est un élément clef des stratégies de sécurité alimentaire. Il permet en outre la traction animale et le transport, fournit les peaux et le fumier, et remplit de nombreuses fonctions socio-culturelles (paiement de dots, création et renforcement des liens sociaux, source de prestige dans la société pastorale).

Les évolutions climatiques les plus à même d'impacter notablement l'élevage sont relatives aux événements extrêmes (sécheresses et inondations). Malgré les incertitudes fortes qui pèsent sur les projections climatiques, il est attendu une augmentation de la fréquence et de l'amplitude de ces événements extrêmes. Le changement climatique impactera donc la disponibilité et la qualité des ressources fourragères, l'accès aux ressources en eau, ainsi que la mobilité des troupeaux. Or, la mobilité constitue un élément déterminant du fonctionnement et de la vitalité du secteur dans la région. Les producteurs pastoraux et agro-pastoraux du Nord, qui fournissent 60% de la production de viande de bétail, 40% des petits ruminants et 70% du lait (CEDEAO et CSAO/OCDE, 2008 ; Ayantunde *et al.*, 2015 : 3) recourent à la mobilité du bétail vers les zones plus humides au Sud, à la recherche de zones de pâturages et d'eau durant la saison sèche. Ces corridors de transhumance, dont la protection est vitale pour la survie du pastoralisme, seront impactés par le changement climatique à venir, sachant qu'ils sont d'ores et déjà sources de

---

<sup>5</sup> D'après Ayantunde *et al.* (2015).

vives tensions et de conflits croissants liés à la compétition dans l'accès aux ressources (Turner *et al.*, 2011 ; d'après *ibid.* : 3).

Le changement climatique aura également des incidences sur les animaux avec la résurgence de certaines maladies animales, ainsi que sur les espèces et les races élevées, dans la mesure où le climat détermine en grande partie le type d'élevage adapté aux différentes zones agro-écologiques. En la matière, la recherche est cependant encore lacunaire et peu de connaissances scientifiques ont été acquises quant aux espèces endogènes (*ibid.* : 3).

### **Pêche et aquaculture** <sup>6</sup>

Avec plus de la moitié de la population qui consomme des produits halieutiques de manière journalière, la pêche constitue également un secteur déterminant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest. Sur les 2,5 millions de tonnes de production annuelle des secteurs piscicoles, les principaux pays contributeurs sont le Nigeria (23%), le Ghana et le Sénégal (16% chacun), la Mauritanie (10%), la Sierra Leone (6%), la Guinée et le Mali (4% chacun), le reste (21%) relevant des autres pays de la région (Omitoyin *et al.*, 2015 : 2).

Le secteur est dominé par la pêche artisanale, dont les bénéfices sur l'emploi et l'économie devancent de loin ceux de la pêche industrielle. Les femmes, responsables de la transformation artisanale (fumage, séchage, salaison, etc.) et de la distribution du poisson en direction des centres urbains et de l'intérieur des terres (mareyage), jouent un rôle déterminant dans les chaînes de valeur. Malgré les potentialités existantes, leur développement industriel et commercial se heurte encore dans beaucoup de pays à la faiblesse de leur capacité technique (déficit infrastructures de manutention, de stockage et de conservation) et financière (financement difficilement accessible ou inapproprié), ainsi qu'à la difficulté d'accès aux marchés généralement dû aux barrières non-tarifaires.

L'aquaculture, quant à elle, est une activité émergente en Afrique de l'Ouest, qui a reçu ces dernières années un certain nombre d'appuis en provenance du secteur public (gouvernements) et du secteur privé (investissements). Sa croissance demeure encore bien moins importante que celle observée à l'échelle mondiale, où l'aquaculture constitue le système de production alimentaire dont la croissance annuelle est la plus importante (7%).

Les impacts du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture sont complexes à prédire, du fait de la rareté des données disponibles et du grand nombre de variables devant être considérées dans les modèles de prédiction (multiplicité des secteurs concernés par la gestion des ressources naturelles servant de base à l'activité piscicole, multiplicité des espèces piscicoles à considérer, etc.).

A l'intérieur des terres, la FAO (2010) estime que la pêche sera impactée par la réduction des plaines inondées consécutives à la diminution des précipitations projetées dans certaines zones, ainsi que par la demande croissante de barrages pour la production agricole et énergétique. La pêche y est d'autant plus vulnérable qu'elle dépend de ressources superficielles très localisées, liées aux principaux fleuves d'Afrique de l'Ouest (Niger, Sénégal, Gambie, Volta, etc.), déjà particulièrement affectés par les diminutions de débits consécutives à la diminution des précipitations depuis les années 1970.

---

<sup>6</sup> D'après Omitoyin *et al.* (2015).

En zone côtière, les principaux impacts sur les pêcheries d'Afrique de l'Ouest seront la modification de la composition, de la production et de la saisonnalité du plancton et de certaines espèces côtières (sardinelles, poulpes, le mérrou, etc.), qui auront des conséquences importantes sur les communautés de pêcheurs et sur leurs flottes (REPAO, 2011a, b). Par ailleurs, l'élévation du niveau de la mer, l'accroissement des ruissellements de surface, et la croissance de la fréquence des tempêtes constituent une menace pour les infrastructures côtières de pêche ainsi que l'aquaculture localisée en zone côtière, les ports et les habitations de pêche (Allison *et al.*, 2009 ; d'après Omitoyin *et al.*, 2015 : 2). De tels impacts sur l'aquaculture ont d'ores et déjà été constatés en Côte d'Ivoire, où les espèces majeures de poissons sont affectées par les changements des débits d'eau douce et l'intrusion saline plus importante dans les lagons et les lacs (Rhodes *et al.*, 2014 ; d'après *ibid.* : 3), ainsi qu'au Nigeria où les inondations évacuent les poissons des fermes piscicoles (Adebo et Ayelari, 2011 ; d'après *ibid.* : 3).

### **Foresterie et agroforesterie <sup>7</sup>**

Le couvert forestier occupe 14% de la superficie en Afrique de l'Ouest, et varie grandement d'un pays à l'autre, allant de 60% pour la Guinée-Bissau à seulement 1% pour le Niger (FAO, 2003 ; d'après Savadogo et Zougmoré, 2015 : 1). Bien que les arbustes et les arbres éparses ne soient pas intégrés à la comptabilité forestière, ils occupent une place importante, à la fois en terme de superficie et de produits et services qu'ils offrent à la population.

Plusieurs pays ouest-africains ont une longue expérience de plantations forestières et montrent une capacité à tirer profit des opportunités commerciales émergentes, notamment pour le bois de teck au Nigeria et en Côte d'Ivoire (environ 30.000 ha de teck chacun) ainsi qu'au Ghana, au Togo et au Bénin (8.000 à 10.000 ha chacun) (Chamshama *et al.*, 2010 ; d'après *ibid.* : 2). Ces pays s'orientent progressivement vers une meilleure conservation et une meilleure gestion des ressources forestières et des produits et services qui leur sont associés, bien que de nombreuses contraintes demeurent (sécurisation foncière problématique, politiques incitatives inadaptées, cadre juridique et réglementaire inadapté ou inexistant, etc.). De même, les produits forestiers non ligneux (plantes, animaux, produits médicinaux, etc.), variant selon le type de zone forestière (mangrove, forêt tropicale, forêt sèche et savane), contribuent de façon importante à la satisfaction des besoins des populations et à la génération de revenus. Enfin, l'agroforesterie devient progressivement une source importante de produits forestiers ligneux et non ligneux, ainsi que de services agro-environnementaux dans les exploitations et les propriétés. Dans les zones arides et semi-arides, les agriculteurs ont maintenu pendant des générations un système traditionnel d'usage des sols caractérisé par le maintien des arbres dans les zones cultivées ou récemment mises en jachères (parcs agro-forestiers) (*ibid.* : 3). Les potentialités offertes par l'agroforesterie sont importantes (ex : fixation du nitrogène dans le sol améliorant sa fertilité, utilisation du bois pour les besoins en clôture, etc.), bien qu'encore insuffisamment connues dans la région.

Pour autant, l'Afrique de l'Ouest connaît une déforestation rapide, liée pour partie à la reconversion des sols. Cette déforestation, estimée à 1,2 millions d'hectares soit environ 24% de la déforestation annuelle observée sur le continent africain, se poursuit en Afrique de l'Ouest à un rythme bien plus important que sur le reste du continent (FAO, 2005 ; d'après *ibid.* : 2). S'y ajoute la dégradation et la fragmentation du couvert forestier, particulièrement prégnant dans la zone sub-humide (ex : Ghana). Bien que 7,2% de la superficie de l'Afrique de l'Ouest relève d'aires protégées (parcs nationaux, réserves de biosphère), le manque d'investissements et de

---

<sup>7</sup> D'après Savadogo et Zougmoré (2015).

gestion ne permet pas de freiner ou d'inverser ces tendances. En outre, les évolutions observées au cours de ces dernières décennies montrent une désertification croissante allant vers le Sud de la région sahélienne, le désert saharien gagnant du terrain sur les terres herbagées et la savane, bien que de récentes études tendent à démontrer une tendance continue au reverdissement du Sahel (Ezeife, 2014 ; d'après *ibid.* : 3).

Les impacts projetés du changement climatique sur le couvert forestier sont encore difficiles à appréhender, les dynamiques végétatives en Afrique de l'Ouest faisant l'objet de désaccords (AMCEN, 2011 ; d'après *ibid.* : 3). Malgré les incertitudes, l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des sécheresses génèrera des changements dans la phénologie des espèces, des menaces sur la biodiversité des espèces, et des migrations de faune et de flore, qui auront un impact sur les systèmes de production et les conditions de vie des populations.

### **Gestion des ressources en eau et irrigation**<sup>8</sup>

L'Afrique de l'Ouest possède d'importants fleuves transfrontaliers, mais également d'importants systèmes aquifères transfrontaliers. Bien que la région soit mieux dotée que le reste du continent en termes de ressources en eau de surface et souterraines, tous les pays ne sont pas à la même enseigne. Le Burkina Faso et le Cap Vert font d'ores et déjà face à la pénurie d'eau (moins de 1.000 m<sup>3</sup> disponibles par personne et par an), alors que des pays comme la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia et la Sierra Leone sont dans une situation d'abondance (plus de 10.000 m<sup>3</sup>/pers/an). Cependant, la croissance attendue de la population devrait conduire des pays tels que le Ghana, le Niger et le Nigeria à connaître des situations de stress hydriques dans un futur proche (moins de 1.700 m<sup>3</sup>/pers/an).

La disponibilité actuelle en ressources en eau est fortement affectée par le développement économique et démographique des sociétés, et plus particulièrement par l'urbanisation et les changements d'usages des sols. Ils ont un impact sur les ressources disponibles à la fois direct (croissance de la demande en eau) et indirect (développement des barrages pour sécuriser et accroître l'accès à l'eau et à l'énergie, développement des zones irriguées pour accroître la production agricole, etc.).

Cependant, selon la FAO (2005), moins de 5% des ressources en eau renouvelables sont utilisées en Afrique de l'Ouest, et moins de 10% de la superficie potentielle irrigable est exploitée. Ces chiffres traduisent le fait que dans la région, la rareté de l'eau est une rareté à caractère économique (déficit d'infrastructures) plus que physique (présence d'eau).

Les périmètres irrigués existants, publics mais aussi et surtout privés, jouent un rôle déterminant pour la production agricole dans la région. Environ 37% de l'irrigation en Afrique de l'Ouest est basée sur les eaux souterraines, ce chiffre étant de 20% pour l'ensemble du continent (Villholth, 2013 ; d'après Mul *et al.*, 2015 : 2). C'est au Ghana (81%) et au Nigeria (54%) que cette proportion est la plus importante (Namara *et al.*, 2013, et Abric *et al.*, 2011; d'après *ibid.* : 2). Néanmoins, la quantité correspondante demeure minime comparée aux ressources en eau souterraine renouvelables disponibles. A titre d'exemple, seul 5% environ de ces ressources seraient actuellement utilisées dans le bassin de la Volta (Obuobie *et al.*, 2012; d'après *ibid.* : 2).

Face à la menace que fait planer la variabilité des précipitations, en particulier intra-annuelle (ex : poches de sécheresses), sur les productions agricoles (diminution significative des

---

<sup>8</sup> D'après Mul *et al.* (2015).

rendements voire perte de la récolte), les solutions de gestion de l'eau agricole, en particulier l'irrigation à petite échelle privée ou communautaire, ont prouvé leur efficacité et montré leur potentiel pour la résilience et le développement économique des populations.

### **3. Avancées, limites et besoins d'appui des pays pour l'AIC**

Les communications nationales réalisées par les pays de l'espace CEDEAO/UEMOA/CILSS sur l'intégration de l'AIC dans leur PNIA (cf. références bibliographiques) ont permis de mieux appréhender les avancées, les limites et les besoins d'appui des pays pour l'AIC. Ils sont décrits ci-après, au plan respectivement local et national.

#### **3.1. Au niveau local**

##### **Avancées opérées**

De nombreuses initiatives nationales ont permis des avancées locales notables en matière d'adaptation et de résilience climatiques dans les différents sous-secteurs agricoles, sans pour autant se prévaloir spécifiquement de l'AIC.

La majorité des pays ont opéré des avancées dans le domaine de l'intensification durable des systèmes de production agricole, incluant : la sélection et l'adoption progressive de variétés plus précoces, résistantes à la sécheresse et tolérantes aux maladies ; le réaménagement du calendrier agricole (préparation des sols, semis, entretien et récolte) au regard de la variabilité climatique actuelle (intra et inter annuelle) ; la diversification agricole et son intensification ; l'intégration agro-sylvo-pastorale et la spécialisation des zones agro-pastorales ; la promotion des pratiques de conservation de l'eau et des sols (maintien du couvert végétal et accroissement de la fertilité, techniques de gestion durable des sols, etc.) ; la gestion plus rationnelle des couloirs de passage et zones de transhumance des animaux ; le développement des aménagements hydro-agricoles (bas-fonds, périmètres irrigués, barrages) et des bassins pour la promotion de la pisciculture.

Les pays de la zone sahélienne (Mali, Burkina Faso, Niger, Mauritanie) se sont engagés de façon plus marquée dans la lutte contre l'avancée du désert, à travers la protection des zones agricoles (récupération des terres dégradées, implantation de brises vents, etc.), la maîtrise de l'eau et les économies d'eau (construction de micro-barrages hydrauliques, aménagement de bas-fonds, développement d'ouvrages de récupération des eaux de ruissellement).

Plusieurs pays, sahéliens ou non (Mauritanie, Burkina Faso, Mali, Togo), ont développé des mesures de prévention et/ou d'atténuation des crises alimentaires consécutives, entre autres, aux aléas climatiques. Cela inclut la promotion des banques de céréales, le renforcement des systèmes d'alerte, la mise en place de systèmes d'information pour la gestion des risques climatiques et la prévision des récoltes, ou encore la constitution de stocks de fourrage et de réserves alimentaires pour le bétail.

Dans certains pays, des efforts notables ont été consentis dans le domaine du renforcement des capacités d'adaptation des acteurs (meilleur accès à l'information, aux connaissances et aux

innovations) ou dans celui de la formation. On peut citer le Liberia, qui développe un système d'information aux producteurs pour une prise de conscience et un changement des comportements face à la variabilité climatique et aux événements extrêmes, et qui a intégré l'adaptation au changement climatique dans le curriculum universitaire des écoles d'agriculture. On peut également citer le Mali, le Bénin et le Liberia où les champs-écoles paysans sont mobilisés pour œuvrer au transfert des savoirs endogènes et scientifiques pour l'adaptation.

On constate, par ailleurs, l'émergence de projets locaux de renforcement des capacités d'adaptation et de résilience climatiques des producteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, axés sur la formation, l'accompagnement agricole, la planification locale, l'information climatique, et parfois le développement d'instrumentations (pluviomètres artisanaux) et d'infrastructures communautaires (ex : micro-barrages). Ces projets, développés notamment au Mali, au Burkina Faso, au Ghana, au Niger ou encore au Sénégal, incluent généralement la création ou le renforcement de cadres locaux de concertation ou de partenariats entre acteurs (collectivités, institutions rurales, ONG, organisations de producteurs, groupement de femmes, services d'appui-conseil, etc.), qui sont autant d'instruments nécessaires au succès des interventions.

Enfin, dans presque tous les pays sont développés des programmes, projets et initiatives à l'échelle locale pour la gestion durable des ressources naturelles, la préservation des services éco-systémiques et la conservation de la biodiversité (reboisement et gestion participative des forêts, développement des énergies renouvelables, etc.). Quant aux avancées opérées en matière de réduction des émissions de GES et de séquestration du carbone, parfois mentionnées, elles le sont dans le cadre de ces mêmes initiatives en tant que co-bénéfice, sans faire l'objet de quantification.

### **Difficultés rencontrées**

Pour tous les pays, les difficultés rencontrées au niveau local sont avant tout scientifiques et techniques d'une part, et financières d'autre part. Au plan scientifique et technique, ils font état d'importantes difficultés à identifier, accéder et mettre en œuvre les savoirs, pratiques et technologies pour l'AIC qui sont appropriés au niveau local. Le nombre limité de techniciens disposant de connaissances et de compétences fortes en la matière ne permet pas de fournir aux producteurs les services d'appui-conseil appropriés. Certaines pays (ex : Togo) font état des difficultés de leur système national de recherche agricole à développer des technologies d'AIC adaptées au contexte, et à maîtriser les outils méthodologiques pour leur mise en œuvre. D'autres pays (ex : Burkina Faso) développent des innovations adaptées en matière d'AIC, mais font état de leur faible adoption liée aux difficultés d'accès aux intrants et autres facteurs de production adéquats au niveau des exploitations familiales agricoles.

Au plan financier, tous les pays rencontrent d'importantes difficultés à mobiliser les ressources financières nécessaires au niveau local, du fait de leurs contraintes budgétaires et des limites qu'ils rencontrent dans l'exercice budgétaire. Ils font également face à d'importants délais dans le transfert des fonds au bénéfice des activités de terrain et de la faible capacité contributive des acteurs locaux. Cela freine les gouvernements dans la mise en œuvre des initiatives d'adaptation au niveau local.

Un certain nombre de pays (ex : Liberia, Burkina Faso, Bénin, Togo) font état de difficultés liées à l'accès à l'information et à la communication, en particulier le manque de données et d'informations fiables en matière de prévisions climatiques au niveau local, et la faible diffusion

de l'information sur les risques climatiques et les options possibles pour y faire face (prévention, gestion). Plusieurs raisons expliquent cela, notamment la faible capacité des structures productrices et détentrices de données (ex : Togo), le caractère obsolète du réseau d'observation hydrométéorologique (ex : Bénin) et la faiblesse des systèmes d'alerte précoce (ex : Liberia) ou des mécanismes de dissémination de l'information (ex : Burkina Faso).

Enfin, le manque d'infrastructures et d'équipements pour la maîtrise de l'eau, la mauvaise qualité de certains aménagements et le coût élevé des investissements à consentir sont des limites que rencontrent beaucoup de pays (ex : Sénégal, Mauritanie, Togo, Burkina Faso, Bénin).

### **Besoins d'appui**

Plusieurs pays (Liberia, Togo, Mali, Mauritanie, Bénin, Sénégal) ont exprimé des besoins d'appui pour la production et la dissémination des savoirs, pratiques et technologies pour l'AIC, incluant : les variétés culturales et espèces animales améliorées plus résistantes aux conditions climatiques actuelles (variabilité et extrêmes) ; le développement des systèmes de maîtrise et d'utilisation rationnelle de l'eau à travers des ouvrages et équipements d'irrigation mieux adaptés aux conditions locales ; le renforcement de l'intégration entre agriculture, élevage et foresterie dans les aménagements ; et la gestion durable des terres.

Plusieurs pays également (Burkina Faso, Liberia, Mauritanie, Togo, Mali, Bénin, Sénégal) ont exprimé des besoins de renforcement des systèmes d'information sur le changement climatique. Cela concerne en particulier : l'amélioration des mécanismes de diffusion des informations et des services de conseils agro-météorologiques, et leur mise à disposition permanente auprès des acteurs à la base ; l'information et la sensibilisation sur l'adaptation des calendriers agricoles à la variabilité et au changement du climat ; le renforcement des systèmes d'alerte précoce pour un fonctionnement efficient ; un meilleur relais local des informations sur les marchés des produits agricoles (opportunités, flux, prix) ; la capitalisation et la dissémination des leçons apprises sur les bonnes pratiques d'adaptation.

Quelques pays (Liberia, Bénin, Guinée) font par ailleurs état de besoins d'appui au niveau local sur le plan institutionnel et/ou organisationnel, concernant notamment : l'intégration des défis de la variabilité et du changement climatiques dans les politiques et les processus de planification agricole à l'échelle locale ; la formation continue sur l'AIC du personnel local de vulgarisation afin d'apporter un meilleur appui-conseil aux producteurs ; et le soutien aux initiatives de dialogue et de partage des connaissances et bonnes pratiques entre paysans (« de paysans à paysans »), ainsi qu'entre collectivités et communautés de base (bonnes pratiques, réussites, etc.).

Enfin, tous les pays manifestent un besoin de mobilisation des ressources et d'accompagnement pour ce faire, en vue de développer plus encore les initiatives locales dans le domaine.

## **3.2. Au niveau national**

### **L'AIC dans les PNIA**

Se fondant sur les orientations de la CEDEAO, tous les pays ont élaboré leur Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA), dont l'envergure varie suivant les principales stratégies de développement à l'œuvre dans chaque pays. En effet, bon nombre de pays (Bénin, Gambie,

Guinée, Liberia, Mali, Mauritanie, Sénégal) ont conçu et mis en œuvre leur PNIA en tant que cadre de programmation chiffrée des actions inscrites dans leur stratégie de développement du secteur agricole, ou déclinaison de leur cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Les PNIA peuvent revêtir des appellations officielles spécifiques selon les pays :

- Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Sénégal : *Programme national d'investissements agricoles (PNIA)* ;
- Guinée, Mauritanie, Togo : *Programme national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire (PNIASA)* ;
- Burkina Faso : *Programme national du secteur rural (PNSR)* ;
- Gambie : *The Gambia National Agricultural Investment Plan (GNAIP)* ;
- Ghana : *Medium-term Agriculture Sector Investment Plan (MASIP / FASDEP II : Food and Agriculture Sector Development Policy II)* ;
- Liberia : *Liberian Agricultural Sector Investment Plan (LASIP)* ;
- Mali : *Programme National d'Investissement du Secteur Agricole (PNISA)* ;
- Niger : *Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » (I3N)* ;
- Nigeria : *Agricultural Transformation Agenda (ATA / New Nigerian Agricultural Policy)* ;
- Sierra Leone : *National Sustainable Agriculture Development Plan (NSADP)* ;
- Tchad : *Plan National d'Investissement pour le Secteur Rural (PNISR)*.

Les différences observées par endroits, procèdent de la volonté du pays de mettre explicitement en relief l'importance de la sécurité alimentaire (le cas des PNIASA de la Guinée, de la Mauritanie et du Togo), ou d'élargir le champ d'intervention à l'ensemble du secteur rural (cas du PNISR au Tchad, nouvellement validé, et du PNSR au Burkina Faso).

La mise en œuvre des PNIA se caractérise par la mise en place réussie, dans tous les pays, d'une dynamique nationale inclusive d'élaboration d'un cadre stratégique unique de référence en matière d'intervention dans le secteur de développement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre confirment que des efforts importants sont consentis et des avancées tangibles sont opérées, mais la rapidité de mise en œuvre est inégale d'un pays à l'autre, et demeure marquée par les spécificités nationales, l'émergence des problématiques nouvelles, les volontés politiques nationales, les faiblesses de capacité des acteurs et les incertitudes sur les promesses de financement (CEDEAO, 2014).

De façon générale, on constate que les PNIA s'articulent autour de programmes ou sous-programmes centrés sur des thématiques classiques telles que l'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité dans les différents sous-secteurs (agriculture, élevage, foresterie, pêche/aquaculture), la promotion des filières et chaînes de valeurs agricoles, ou la préservation et la gestion durable des ressources naturelles (terre, eau, forêts, pâturages). Les pays de la zone sahélienne ont mis l'accent sur la lutte contre la désertification, la maîtrise de l'eau et l'organisation de la transhumance transfrontalière. Dans plusieurs pays, on constate que les PNIA intègrent également des axes à caractère transversal tels que le renforcement de la recherche, de la formation, de la vulgarisation et de l'appui-conseil ; le renforcement du dispositif d'alerte rapide, de prévention et de gestion des crises alimentaires ; ou le genre et l'environnement. Dans le cas de certains pays enfin, on constate la prise en compte de questions relatives à l'accès aux marchés (domestique, intra-régional et extrarégional) et au développement des partenariats public-privé pour promouvoir l'utilisation de technologies et d'innovations par les producteurs à la base.

La grande majorité des pays s'accordent à reconnaître que les problématiques émergentes liées à l'AIC sont faiblement prises en compte dans leur PNIA. Dans le meilleur des cas, les PNIA intègrent des programmes structurants portant spécifiquement sur l'adaptation et la résilience climatiques dans les domaines du développement rural et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, intégrant par ailleurs une approche genre (ex : Tchad, Niger). A un niveau intermédiaire, d'autres PNIA portent des programmes axés sur la gouvernance environnementale et la gestion durables des ressources naturelles, qui mettent l'accent sur l'importance de l'adaptation aux défis climatiques (ex : Burkina Faso, Mauritanie, Gambie). Enfin, certains PNIA n'abordent qu'à la marge les préoccupations climatiques dans le développement agricole, par exemple sous l'angle l'évaluation d'impacts du changement climatique dans les secteurs productifs (ex : Guinée-Bissau).

De même, les stratégies et mécanismes pour leur intégration dans une approche d'AIC, promouvant les pratiques agricoles contribuant conjointement à l'adaptation, à l'atténuation et à la sécurité alimentaire, ne sont pas bien maîtrisés. Cette insuffisance serait liée au fait que les impacts des changements climatiques sur le secteur agricole et les mesures appropriées pour y faire face à l'échelle nationale et locale, ne sont pas systématiquement intégrés dans la formulation des orientations stratégiques des PNIA et dans le choix des actions prioritaires.

Quand bien même des programmes ou projets ayant trait à l'AIC sont effectivement planifiés, leur mise en œuvre se heurte souvent au manque de financement, problème central auquel sont confrontés les pays. Tous soulignent que la faible disponibilité de ressources financières par rapport à l'envergure des actions nécessaires est une contrainte majeure à lever. Les difficultés de mobilisation de ressources, matérialisées par le non-respect généralisé des engagements de Maputo de 2003, handicapent le développement agricole et, par ricochet, réduisent la capacité des pays à mettre en œuvre des initiatives pour le développement de l'AIC. Certains pays tentent d'apporter des réponses à ce problème, tel que le Liberia dont le gouvernement a pris l'initiative de créer une plateforme de dialogue public-privé et d'investissement pour son PNIA (LASIP).

Le manque de financements n'explique cependant pas tout. L'AIC n'est que faiblement lisible et visible dans la formulation des orientations stratégiques et composantes d'investissement des PNIA. Il est vrai que diverses actions concourant à l'AIC sont inscrites dans les axes, sous-programmes ou volets des PNIA et bénéficient de financements alloués aux projets qui les portent. Mais la plupart des PNIA étant directement alignés sur les axes des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, ou ceux des Stratégies de développement du secteur agricole et rural, l'AIC n'est pas spécifiquement indexée dans la programmation financière. L'AIC n'est donc pas considérée de façon spécifique et formelle, que ce soit dans la planification opérationnelle et budgétaire, ou dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des interventions relatives aux composantes et axes spécifiques de ces programmes. En conséquence, l'évaluation des besoins exprimés au niveau local est peu précise, ce qui ne souscrit pas en faveur de la réduction de la vulnérabilité des différents territoires d'exposition qui sont identifiés. Ce problème, auquel beaucoup de pays font face, trouve une illustration dans le cas du Mali : l'AIC n'a pas été intégrée de façon formelle dans la planification opérationnelle et budgétaire du PNISA, tant au niveau des composantes qu'au niveau des sous composantes et axes spécifiques, ce qui limite l'évaluation des besoins d'investissements en la matière.

Ces difficultés transparaissent dans le récent rapport d'évaluation de la mise en œuvre des PNIA (CEDEAO, 2014) qui met en évidence un faible niveau d'exécution d'activités relatives à l'adaptation et à l'atténuation dans les PNIA.

Peut-être que dans l'ensemble, cette faible prise en compte explicite de l'AIC est dû au fait que les PNIA ont été formulés en 2010, alors que toutes ces questions émergentes n'ont connu un écho favorable que par la suite.

### **L'AIC dans les PANA**

La plupart des pays ont formulé et adopté leur Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation au changement climatique (PANA) entre 2007 et 2009. Les PANA sont composés d'un ensemble de projets prioritaires, plus ou moins nombreux<sup>9</sup> et opérationnels ou non selon le pays (certains en étant encore au stade de formulation ou d'idées de projets).

Les projets inscrits dans les PANA en rapport avec l'AIC concernent dans la plupart des cas : la promotion des systèmes de production intégrés (agroforesterie, système agropastoral) ; l'amélioration de l'exploitation des cours d'eau et leur aménagement aux fins d'usages agricoles multiples (agriculture, élevage, pisciculture) ; la promotion de technologies de conservation de la fertilité et de la productivité des terres ; la protection des écosystèmes fragiles ou menacés ayant un intérêt particulier ; l'intensification des plantations d'arbres, le contrôle de la transhumance et la lutte contre l'exploitation forestière anarchique ; la diversification des sources et des modes de consommation de l'énergie ; ou encore la protection du littoral et la résilience des territoires et communautés vulnérables dans les zones côtières. Certains PANA incluent des projets dans des domaines plus spécifiques tels que : l'identification des périodes calendaires propices aux opérations culturelles (ex : Liberia) ; la prévision et l'atténuation des crises alimentaires ; ou le renforcement des systèmes d'alerte précoce.

La mise en œuvre effective des PANA a souffert avant tout d'un profond manque de financement : les ressources nécessaires à leur mise en œuvre n'ont été que faiblement mobilisées comparées aux besoins financiers identifiés, et seul un nombre très restreint de projets ont généralement été mis en pratique. Les problèmes rencontrés l'ont aussi été au plan scientifique et technique : les PANA, qui suivent une approche-projets, peinent à capitaliser les acquis des projets développés, contribuant au caractère isolé des actions menées. Ils ne sont pas entourés et n'ont pas accès aux technologies pertinentes leur permettant d'atteindre leur plein potentiel, et ont un besoin croissant des ressources en provenance des administrations et des services du secteur agricole pour mener à bien leurs actions (informations, données, expertise...). Dans certains pays, des projets du PANA ont pu même faire état d'une prise en compte insuffisante de la variabilité et du changement climatique dans leur conception et leur mise en œuvre, comme l'illustre l'évaluation à mi-parcours du PANA du Burkina Faso. Nombre de pays estiment que les PANA n'ont pas bénéficié de toute l'attention et les ressources nécessaires à leur réussite. Précisons enfin que seuls les PMA étaient concernés par les processus PANA. Le manque d'appui a amené certaines pays non-PMA à ne développer que récemment une stratégie ou politique d'adaptation au changement climatique (ex : Côte d'Ivoire).

La CCNUCC a récemment initié une dynamique d'accompagnement des Ministères nationaux de l'Environnement pour l'élaboration, dès 2015, de leur Plan National d'Adaptation (PNA). A la différence des PANA qui regroupaient les actions d'adaptation urgentes et prioritaires des pays,

---

<sup>9</sup> On note par exemple le cas du PANA au Burkina Faso qui ne comporte que trois grands projets en cours d'exécution, celui du Mali qui préconise 19 idées de projets prioritaires d'adaptation, tandis que le PANA de la Guinée a identifié 25 projets répartis entre ses différentes zones agro écologiques.

les PNA s'adressent désormais aux besoins d'adaptation à plus long terme, par l'intermédiaire de PNA sectoriels y compris pour le secteur de l'agriculture. Pouvant relever au choix d'une approche projet, d'une approche programme ou d'une approche sectorielle, ils incluront logiquement des projets d'adaptation à long terme dans le secteur agricole. Le Burkina Faso fait partie des quelques pays ayant démarré le processus d'élaboration du PNA.

### **L'AIC dans les NAMA**

S'agissant des Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (NAMA), à caractère volontaire et de conception récente, elles sont supposées suivre le système MRV pour en assurer le caractère Mesurable, Rapportable et Vérifiable. Ce défi méthodologique n'a pour le moment pas su être surmonté dans les NAMA proposés par les pays de la région. Ces NAMA proposent néanmoins des mesures détaillées d'atténuation dans tous les sous-secteurs agricoles ainsi que pour le secteur de l'énergie. On note un souci d'inscrire les domaines d'intervention des NAMA dans les programmes prioritaires des pays (Mali, Guinée, Guinée-Bissau, Burkina Faso, Bénin), soit à travers le développement d'actions portant spécifiquement sur l'atténuation, soit en concourant à l'atténuation à travers les mesures d'adaptation selon l'approche du co-bénéfice.

Cependant, force est de constater l'absence de mesures réellement mises en œuvre à l'heure actuelle, quel que soit le secteur et quel que soit le pays. Des difficultés/contraintes d'ordre humain, matériel, technique, financier et institutionnel sont évoquées à ce niveau. Certains pays font montre d'un volontarisme fort, comme la Guinée-Bissau qui souhaite s'investir dans la mise en place d'une Autorité nationale d'investigation, d'information et de sensibilisation sur les NAMA et le système MRV. Ce volontarisme doit néanmoins être tempéré au regard du degré d'avancement opéré dans les programmes sectoriels phares tels que le PNIA, le PAGIRE et le PANA. On peut également citer la Gambie, qui a élaboré conjointement avec la BAD un programme de mise en œuvre des mesures de son NAMA portant sur les chaînes de valeurs agricoles et d'élevage, devant désormais être mis en œuvre<sup>10</sup>.

La plupart des pays sont donc encore au stade d'apprentissage sur les concepts, les méthodologies et les étapes du processus NAMA. Ils ont besoin d'accompagnements techniques et scientifiques à cet égard, suivi d'appuis financiers pour la mise en œuvre effective des NAMA.

### **L'AIC dans les PAGIRE**

Tous les pays de la région ne disposent pas d'un Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE). Les pays ont, pour la plupart, élaboré leur PAGIRE et le mettent en œuvre (ex : Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Niger, Togo), et parfois l'ont mis à exécution et évalué (ex : Mali) voire en sont à leur seconde phase de mise en œuvre (ex : Burkina Faso). Certains viennent de l'élaborer et sont en attente de sa validation (ex : Liberia) alors que d'autres ont privilégié des approches alternatives (ex : Tchad, qui n'a pas de PAGIRE mais un Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, incluant un volet sur l'eau

---

<sup>10</sup> Cf. Programme « Atténuation des émissions et concentrations des GES dans l'atmosphère, à travers le renforcement et la promotion d'un système intégré Agriculture-Elevage », visant : la restauration des terres dégradées et l'amélioration de leur utilisation et gestion, la promotion de l'élevage intensif, la diversification des cultures, la substitution de l'énergie fossile par l'énergie solaire ou éolienne pour les systèmes d'irrigation (exhaure), l'utilisation de technologies avancées en matière de post-récolte, de stockage et de transformation.

pour la production alimentaire). Les autres pays en sont encore au stade de la « Feuille de route GIRE » précédant le processus d'élaboration du PAGIRE (ex : Guinée, Gambie, Guinée-Bissau, Sierra Leone), avec des avancées contrastées.

Tel que conçus et mis en œuvre, les PAGIRE se concentrent essentiellement sur les questions (i) d'ordre institutionnel et politique : mise en place et fonctionnement des organes, cadre de gestion et de suivi des ressources en eau, mise en place d'instruments de gestion, etc. ; (ii) d'ordre opérationnel : amélioration de la recherche, des connaissances et moyens de gestion des ressources en eau, développement des systèmes d'irrigation, etc. ; et (iii) d'ordre transversal : information, éducation, communication, prise en compte du genre, etc.

Les aspects directement liés à l'adaptation ne transparaissent que dans certains PAGIRE (Burkina, Mali, Sénégal) et portent, selon le cas, sur (i) le suivi de l'évolution des paramètres climatiques et l'évaluation de son impact sur les ressources en eau disponibles ; (ii) la collecte de données et d'informations fiables et utilisables par des producteurs pour favoriser l'adaptation ; (iii) la promotion des techniques de collecte et stockage de l'eau de pluie et des systèmes de distribution de l'eau vers des sites spécifiques.

Les difficultés rencontrées relèvent de l'insuffisance d'appui technique et financier. En matière d'AIC, cela concerne en particulier la maîtrise de l'eau et le développement de l'irrigation qui, bien qu'à la croisée des programmes sectoriels (PAGIRE, PNIA, PANA), souffrent de la faible synergie et coordination entre secteurs, voire parfois de la compétition entre ministères ou, à l'inverse, de l'absence de leadership réel faute d'être clairement dévolues à l'un ou l'autre des ministères potentiellement concernés (agriculture Vs ressources hydriques).

### **Cohérence intersectorielle et dialogue interinstitutionnel autour de l'AIC**

Trois enseignements forts ressortent de la mise en œuvre de ces programmes sectoriels en matière d'AIC :

- Premièrement, les thématiques, les priorités et les actions promues dans les PNIA, PANA, NAMA et PAGIRE ayant trait à l'AIC sont peu ou prou similaires, quand elles ne sont pas identiques, sans pour autant laisser clairement apparaître les implications en termes de mode d'organisation des acteurs publics, de répartition des rôles et responsabilités entre les divers acteurs sectoriels, de mécanismes de financement (sources et répartition) et de suivi-évaluation. Il se pose ainsi un problème d'approche, de méthode et d'outils pour répondre efficacement aux enjeux de cohérence programmatique et financière mettant en jeu un ensemble d'actions croisées, en lien avec les différentes stratégies sectorielles ;
- Deuxièmement, les actions promues relèvent avant tout d'une meilleure gestion et mise en valeur des actifs productifs et des ressources naturelles, sans nécessairement tenir compte des évolutions futures du climat, faute d'outils, d'informations et de services réellement disponibles et accessibles en la matière. En outre, les actions relevant de l'AIC correspondent d'une part à des actions d'adaptation dont on mentionne les co-bénéfices en matière d'atténuation (sans pour autant être encore en mesure de les évaluer ou, a minima, de les estimer), développées dans les PNIA et les PANA, et d'autre part des actions d'atténuation dans le cadre des NAMA correspondant peu ou prou aux actions d'adaptation ou de développement agricole des PANA et PNIA mais mettant en exergue

leur dimension relative à l'atténuation (sans pour autant être encore en mesure de les évaluer) ;

- Troisièmement, il en ressort que la spécificité de l'AIC n'est pas encore réellement appréhendée par ces programmes, à savoir le développement d'une approche intégrée pour la transformation et la réorientation des systèmes agricoles en appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle face aux défis climatiques (adaptation et atténuation). Or, ces précédents constats soulignent la nécessité de consolider et de promouvoir une telle approche dans le développement agricole et la programmation des investissements.

En cela, promouvoir une meilleure intégration de l'AIC dans les PNIA ne saurait se faire sans veiller à renforcer leur cohérence intersectorielle avec les PANA, NAMA et PAGIRE dans ce domaine et, en corollaire, à renforcer le dialogue interinstitutionnel (i.e. intégrant les ministères sectoriels et leurs directions, offices, agences, autorités, etc.).

Les pays font d'ailleurs quasi-unaniment le constat du manque de cohérence intersectorielle entre les programmes-clés, que ce soit de manière générale ou plus spécifiquement concernant l'AIC. Rares sont les pays où le partage d'informations et la coordination se sont déroulés comme prévu (multitudes d'acteurs aux approches parfois divergentes, déficit de communication, échanges d'informations parcellaires, conflits larvés entre Ministères parfois observés, etc.).

Les primatures, les ministères et leurs administrations sont bien évidemment conscients de ce problème majeur, et cherchent à y apporter des réponses dans le cadre des marges de manœuvre dont ils disposent au regard des enjeux et des rapports de force. Des efforts et avancées notables ont ainsi été opérés pour améliorer la cohérence intersectorielle, par l'intermédiaire de cadres de dialogues interministériel. Mais ces cadres de dialogue demeurent le plus souvent propres à chaque programme, chaque programme possédant son cadre de dialogue interministériel. Bien que les interdépendances existent par le jeu des représentations, le manque de coordination globale, voire d'orchestration, ne favorise pas l'articulation, la complémentarité et la synergie des interventions que requiert spécifiquement l'AIC.

Cet obstacle requiert cependant une détermination et un engagement politique à haut niveau, que certains pays manifestent pour y faire face. C'est le cas notamment du Burkina Faso, du Niger et du Tchad, dont le PNIA, et la configuration institutionnelle et politique dans laquelle il est piloté et mis en œuvre, ont un point commun : le fait de constituer *un cadre unique et fédérateur pour la planification des interventions dans le secteur rural* intégrant, au-delà des priorités du secteur agricole (au sens large), celles des secteurs de la gestion de l'eau, de l'environnement, du changement climatique, de l'énergie et des infrastructures rurales. Leur PNIA, dont les appellations sont dès lors spécifiques (PNSR au Burkina Faso, PNISR au Tchad, Initiative 3N au Niger), ont pour spécificité d'intégrer, en leur sein, le PANA et le PAGIRE, en plus du programme d'investissements agricoles à proprement parler. Aucun de ces pays ne dispose de NAMA pour le moment, mais tous soulignent la considération portée à l'atténuation dans le cadre du programme d'investissements agricoles et du PANA, en tant que co-bénéfice des actions d'adaptation et de gestion durables des ressources naturelles. Une attention spécifique est portée sur la budgétisation des actions pour l'adaptation au changement climatique dans les outils sectoriels et intersectoriels de planification. La question de la cohérence intersectorielle figure dans le mandat des comités de pilotage, présidé à haut niveau. Au Niger par exemple, le Comité Interministériel d'Orientation (CIO) de l'Initiative 3N est présidé par le Président de la République. Il se réunit chaque mois, propose au Gouvernement des mesures adéquates de mise en œuvre des programmes, donne des orientations au Haut-commissariat de l'Initiative 3N

chargé de la coordination, de l'animation, et du suivi/évaluation de cette stratégie. Il est l'organe spécifiquement chargé de la cohérence intersectorielle entre les différents programmes de l'Initiative 3N tels que le PANA et le PAGIRE.

## **4. Vision, finalité, objectif et axes d'orientation et de convergence des initiatives**

### **4.1. Vision**

Conformément à la vision de l'ECOWAP/PDDAA, le présent Cadre d'intervention pour l'AIC s'inscrit « dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs » (CEDEAO, 2005b : 4).

Plus largement, le Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA s'inscrit dans les visions de la Politique Environnementale (ECOWEP) et de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) de la CEDEAO, ainsi que dans la vision 2020 de la CEDEAO.

### **4.2. Finalité**

La finalité du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA est de *concourir à la transformation et la réorientation des systèmes agricoles en Afrique de l'Ouest pour augmenter de manière durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, renforcer l'adaptation et la résilience face à la variabilité et au changement climatiques, et séquestrer et/ou réduire les émissions de gaz à effet de serre là où cela est possible et approprié, en veillant à l'égalité hommes-femmes et la promotion des jeunes et des populations vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC.*

### **4.3. Objectif**

L'objectif du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA est *d'orienter et de faire converger les initiatives techniques, scientifiques, institutionnelles, politiques et financières pour développer durablement l'AIC en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA, de façon efficiente au plan opérationnel, équitable au plan social, et cohérente au plan institutionnel, par l'intermédiaire des programmes d'investissements agricoles aux différentes échelles de l'action publique.*

Les acteurs de l'AIC sont entendus au sens large : acteurs publics, organisations professionnelles agricoles (agriculteurs, éleveurs, pasteurs, pêcheurs, etc.), organisations de la société civile, de femmes et de jeunes, systèmes de recherche agricole, acteurs du secteur privé, organisations scientifiques et techniques, Organismes de bassins, etc.

Les échelles de l'action publique ciblées sont les échelles locale (communauté et collectivité), nationale, du bassin versant (notamment transfrontalier), et régionale (espace CEDEAO).

La terminologie de « programmes d'investissements agricoles » est entendue au sens large : elle couvre des investissements dits *soft* (ex : formation) comme des investissements dits *hard* (ex : infrastructures), et peut relever de programmes d'investissements à proprement parler (ex : PRIA, PNIA) comme de plans de développement (ex : plans de développement des Organismes de bassins, plans de développement communal).

#### 4.4. Axes d'orientation et de convergence des initiatives

Dans la mesure où la CEDEAO entend développer un instrument *incitatif* de politique publique, le Cadre d'intervention n'a pas vocation à prescrire les activités à mener par les porteurs d'initiatives en la matière, mais à définir une série d'actions prioritaires regroupées au sein d'axes de convergence, destinés à renforcer la coordination et l'efficacité des interventions.

Plus particulièrement, à travers ces axes de convergence et actions prioritaires associées, le Cadre d'intervention entend contribuer à une meilleure convergence entre :

- les acteurs publics gouvernementaux et intergouvernementaux (Communautés économiques régionales et Etats membres), porteurs de l'intérêt général ;
- les acteurs socioprofessionnels agricoles (organisations d'agriculteurs, d'éleveurs, de pasteurs, de pêcheurs, etc.), les acteurs de la société civile (groupements de femmes ou de jeunes, associations de consommateurs, etc.) et les acteurs du secteur privé impliqués dans les chaînes de valeurs agricoles (entreprises agricoles, services d'appui-conseils, secteur bancaire, intermédiaires, revendeurs, etc.), qui constituent les bénéficiaires de l'action publique ;
- et les acteurs scientifiques et techniques (systèmes nationaux de recherche agricole, organisations scientifiques, ONG, etc.), au service des décideurs et des bénéficiaires.

Cette convergence accrue entre ces derniers vise, in fine, à mieux articuler les besoins d'appuis d'un côté, et les offres et initiatives d'appuis de l'autre. C'est la raison pour laquelle le Cadre d'intervention privilégie une approche par axes de convergence, ayant vocation à orienter et faire converger les interventions de façon incitative, plutôt que par objectifs spécifiques et indicateurs, ayant vocation à prescrire l'action de chacun de façon directive.

A cet égard, quatre axes de convergence sont définis :

- ❖ *Axe de convergence 1* : Appuyer l'appropriation, la planification, la mise en œuvre, la capitalisation et le suivi-évaluation de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles aux différentes échelles de l'action publique (local, national, transfrontalier, régional), en veillant à renforcer l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC ;
- ❖ *Axe de convergence 2* : Renforcer la cohérence intersectorielle, le dialogue interinstitutionnel et la coordination inter-échelle des programmes d'investissements agricoles en matière d'AIC ;
- ❖ *Axe de convergence 3* : Accroître la mobilisation des ressources pour l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles ;

- ❖ *Axe de convergence 4* : Renforcer la coordination et la convergence des initiatives techniques, scientifiques, institutionnelles, politiques et financières pour l'AIC autour des orientations stratégiques et des priorités opérationnelles des programmes d'investissements agricoles (mise en place de cadres partenariaux multi-acteurs).

L'axe de convergence 1 se réfère au développement opérationnel de l'AIC par l'intermédiaire des programmes d'investissements agricoles proprement dits, et constitue à ce titre l'*objectif focal* du présent cadre. C'est à travers lui en particulier, mais pas seulement, que seront développés les actions prioritaires pour la promotion de l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre des initiatives pour l'AIC des programmes d'investissements agricoles.

Les axes de convergence 2 à 4 se réfèrent à l'*environnement habilitant* qu'il convient de forger pour le développement *effectif, durable, cohérent et efficient* de l'AIC au travers des programmes d'investissements agricoles, l'AIC se voulant une *approche intégrée* pour la transformation et la réorientation des systèmes agricoles face aux défis climatiques. Les axes 2 à 4 concourent ainsi à une *intégration horizontale* (entre secteurs à une échelle d'action donnée), à une *intégration verticale* (entre échelle d'actions pour un secteur donné) et à une *intégration transversale* (entre dimensions scientifiques & techniques, institutionnelles & politiques, et financières).

L'axe de convergence 1 se veut à dominante scientifique & technique, l'axe de convergence 2 à dominante institutionnelle et politique, et l'axe de convergence 3 à dominante financière. Quant à l'axe de convergence 4, à caractère transversal, il relève des *cadres partenariaux multi-acteurs pour l'AIC* (ex : alliances) qu'il convient de développer aux différentes échelles de l'action publique pour renforcer la coordination et la convergence des interventions pour l'atteinte des trois autres objectifs.

#### 4.5. Résultat attendu, impact et effets escomptés à l'horizon 2025

Le principal résultat attendu à l'horizon 2025 est le suivant :

- ✓ l'AIC a été développée et promue de manière efficiente au plan opérationnel, équitable au plan social, et cohérente au plan institutionnel, par l'intermédiaire des programmes d'investissements agricoles aux différentes échelles de l'action publique, et elle a fait l'objet d'une adoption croissante dans les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en Afrique de l'Ouest, ainsi que tout au long des chaînes de valeurs qui leurs sont associées.

Le principal impact attendu à l'horizon 2025 est le suivant :

- ✓ les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en Afrique de l'Ouest, et leurs chaînes de valeurs, ont accru leur contribution à la sécurité et à la souveraineté alimentaire et nutritionnelle des populations à travers une augmentation durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, ainsi qu'une adaptation et une résilience accrue face à la variabilité et au changement climatiques, tout en améliorant la séquestration et/ou la réduction les émissions de gaz à effet de serre là où cela est possible et approprié.

Les effets escomptés à l'horizon 2025 du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA sont les suivants :

- l'appropriation de l'AIC est effective dans tous les pays et auprès de tous les groupes d'acteurs, ainsi qu'au niveau régional et auprès des groupes régionaux d'acteurs ;
- les PNIA des 17 pays de l'espace CEDEAO/UEMOA/CILSS ont intégré de manière adéquate l'AIC dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC de leur PNIA, en veillant à la promotion de l'égalité hommes-femmes et à la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables, ainsi qu'en renforçant la cohérence intersectorielle avec les PANA, PNA, NAMA, PAN/LCD et PAGIRE par l'intermédiaire de cadres de dialogue créés ou renforcés à cet effet, et des Alliances régionale et nationales pour l'AIC créés ou renforcés à cet effet ;
- le PRIA a intégré de manière adéquate l'AIC dans sa planification, sa mise en œuvre et son suivi-évaluation, en renforçant la cohérence intersectorielle avec le PASR-AO et le PAMO/PREAO autour du Nexus agriculture – eau – changement climatique – énergie, avec l'appui de l'Alliance régionale pour l'AIC ;
- des avancées tangibles ont été opérées et documentées en faveur de l'égalité hommes-femmes et de la promotion des jeunes et des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources productives, consécutivement aux ressources, incitations et services apportés pour développer l'AIC ;
- au moins 10 pays ont connu des avancées tangibles sur la disponibilité, la qualité et l'accessibilité des données, produits et services agro-météorologiques au profit des producteurs locaux, au travers d'un projet régional du PRIA spécifiquement conçu et mise en œuvre dans ce domaine ;
- une Alliance régionale pour l'AIC et au moins 10 Alliances nationales pour l'AIC ont été créées et renforcées, et se coordonnent entre elles ; et ont joué un rôle actif dans la coordination et la convergence des initiatives autour des orientations stratégiques et des priorités opérationnelles du PRIA et des PNIA en matière d'AIC ;
- les ressources financières mobilisées pour l'AIC dans les PNIA ont permis de couvrir les besoins financiers programmés à hauteur de 75% au moins (moyenne sur l'ensemble des pays) ;
- les projets d'AIC du PRIA et des PNIA jouissent d'un taux d'exécution financière d'au moins 90% et d'un taux d'exécution physique d'au moins 80% (moyenne sur l'ensemble des pays), avec l'appui de l'Alliance régionale et des Alliances nationales créées ou renforcées à cet effet ;
- les 6 Organismes de bassins transfrontaliers d'Afrique de l'Ouest ont intégré de manière adéquate l'AIC dans la planification, le financement, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de leurs plans de développement et/ou programmes d'investissements agricoles ;
- la coordination entre la région (CEDEAO, UEMOA), les 6 Organismes de bassins transfrontaliers, et les 17 pays de l'espace CEDEAO/UEMOA/CILSS dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des initiatives d'AIC de leurs programmes d'investissements agricoles est effective ;

- la facilité régionale CEDEAO pour le financement local de l'AIC a été opérationnalisée, mise en œuvre, suivie et évaluée ;
- des expériences probantes de planification, de financement et de mise en œuvre de l'AIC à l'échelle locale ont été appuyées et capitalisées dans chacun des 17 pays de l'espace CEDEAO/UEMOA/CILSS, par le biais des PNIA et de la Facilité régionale CEDEAO pour le financement local de l'AIC ;

## 5. Actions prioritaires

Les actions prioritaires autour desquelles renforcer la convergence des initiatives sont présentées dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Actions prioritaires par axe de convergence pour la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA

AXES DE CONVERGENCE	ACTIONS PRIORITAIRES
<b>Axe de convergence 1 :</b> Appuyer l'appropriation, la planification, la mise en œuvre, la capitalisation et le suivi-évaluation de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles aux différentes échelles de l'action publique (local, national, transfrontalier, régional), en veillant à renforcer l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC	<b>Action prioritaire 1.1.</b> Renforcer les capacités techniques, institutionnelles et décisionnelles des Ministères de l'agriculture pour l'appropriation, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans les PNIA, en veillant à renforcer l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC
	<b>Action prioritaire 1.2.</b> Renforcer les capacités scientifiques, institutionnelles et décisionnelles des Organismes de bassins transfrontaliers pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans leurs plans de développement et programmes d'investissements
	<b>Action prioritaire 1.3.</b> Renforcer la recherche sur la modélisation, les innovations et les politiques publiques pour l'AIC
	<b>Action prioritaire 1.4.</b> Renforcer les outils et démarches pour la planification locale de l'AIC par et pour les bénéficiaires, et sa mise en œuvre effective, équitable et durable
	<b>Action prioritaire 1.5.</b> Renforcer les démarches et outils pour la mise à l'échelle des interventions pour l'AIC au travers des programmes d'investissements agricoles
	<b>Action prioritaire 1.6.</b> Renforcer l'action communautaire pour l'AIC dans le cadre du PRIA
<b>Axe de convergence 2 :</b> Renforcer la cohérence intersectorielle, le dialogue interinstitutionnel et la coordination inter-échelle pour l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles	<b>Action prioritaire 2.1.</b> Renforcer la cohérence intersectorielle et le dialogue interinstitutionnel pour l'AIC à l'échelle régionale
	<b>Action prioritaire 2.2.</b> Renforcer la cohérence intersectorielle et le dialogue interinstitutionnel pour l'AIC à l'échelle nationale
	<b>Action prioritaire 2.3.</b> Renforcer la coordination inter-échelle des programmes d'investissements agricole en matière d'AIC

<b>Axe de convergence 3 :</b> Accroître la mobilisation des ressources pour l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles	<b>Action prioritaire 3.1.</b> Assurer l'appropriation des mécanismes et procédures d'accès des pays au financement des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) pour le développement de l'AIC
	<b>Action prioritaire 3.2.</b> Mobiliser des ressources financières suffisantes pour le développement de l'AIC au niveau du PRIA et des PNIA, et en assurer l'utilisation effective
	<b>Action prioritaire 3.3.</b> Accroître le financement local de l'AIC pour les collectivités et communautés de base
<b>Axe de convergence 4 :</b> Renforcer la coordination et la convergence des initiatives techniques, scientifiques, institutionnelles, politiques et financières pour l'AIC autour des orientations stratégiques et des priorités opérationnelles des programmes d'investissements agricoles (mise en place de cadres partenariaux multi-acteurs)	<b>Action prioritaire 4.1.</b> Renforcer la coordination et la convergence des initiatives pour l'AIC au plan régional (Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC)
	<b>Action prioritaire 4.2.</b> Renforcer la coordination et la convergence des initiatives pour l'AIC au plan national (cadres partenariaux multi-acteurs nationaux)
	<b>Action prioritaire 4.3.</b> Renforcer la coordination et la convergence des initiatives pour l'AIC au plan local (cadres partenariaux multi-acteurs locaux)

### 5.1. **Axe de convergence 1 : Appuyer l'appropriation, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles, en veillant à renforcer l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC**

**Action prioritaire 1.1. : Renforcer les capacités techniques, institutionnelles et décisionnelles des Ministères de l'agriculture pour l'appropriation, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans les PNIA, en veillant à renforcer l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC**

L'appropriation, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans les PNIA, en promouvant l'égalité hommes-femmes et en tenant compte des jeunes et des groupes vulnérables, constitue la priorité de ce cadre d'intervention, mais aussi sa problématique centrale. L'expérience des pays et les difficultés qu'ils rencontrent pour intégrer l'AIC dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de leur PNIA (cf. section 3.2.) mettent en exergue la complexité méthodologique de la tâche à accomplir. Comment pleinement développer l'AIC dans le cadre de PNIA, à la hauteur des enjeux et des besoins ? Comment déterminer ses points d'ancrage et améliorer sa visibilité de sorte à permettre que l'AIC soit indexée dans la programmation financière des PNIA et puisse être suivie et évaluée de façon spécifique et cohérente ? Quelles démarches d'accompagnement proposer pour appuyer les exercices de

planification technique et budgétaire ainsi que de suivi et d'évaluation ? Quel mode d'organisation des acteurs publics, et quelle répartition des rôles et responsabilités entre les divers acteurs sectoriels, doit-on associer à la mise en œuvre de l'AIC au niveau local ? Comment prendre en compte la spécificité de certains PNIA « supra-sectoriels » (ex : Burkina Faso, Niger, Tchad) dans ces démarches ? Cela nécessite d'œuvrer au développement d'outils, d'approches et de démarches d'appui méthodologique puis d'aide à la décision en la matière, à destination des Ministères de l'agriculture (administrations centrales et services déconcentrés).

Cela nécessite également, en amont, de convaincre les décideurs politiques et les acteurs parties prenantes des processus PNIA sur le bienfondé, la spécificité et la plus-value de l'AIC. Cela passe par le développement de plaidoyers et d'outils d'aide à la décision spécifiques (analyses coûts-bénéfices, études de cas, succès, etc.).

Cela nécessite enfin, en amont toujours, d'amener les acteurs parties prenantes des processus PNIA à s'approprier de façon contextuelle et spécifique l'AIC, dans la mesure où l'AIC se veut une approche intégrée pour la transformation et la réorientation des systèmes agricoles en appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle face aux défis climatiques. Bien que la spécificité et l'intérêt de l'AIC repose sur la poursuite conjointe des objectifs d'adaptation, d'atténuation et de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la mesure dans laquelle chacun de ces objectifs peut être poursuivi, et donc l'importance relative de chacun d'eux et la synergie qui les anime, dépend étroitement de la vision, des priorités, des objectifs et des capacités en matière de développement agricole et socio-économique, et de ce que l'on se situe à l'échelon régional, national ou local. L'AIC implique donc nécessairement qu'un compromis entre ces trois objectifs soit opéré, de manière collective par l'ensemble des acteurs concernés (publics, agricoles, privés, de la société civile), et ce aux différentes échelles de décisions (communautaire, collectivité, national, régional). C'est une condition nécessaire à l'appropriation de la démarche et à l'identification d'actions et de solutions acceptables et acceptées par les principaux intéressés.

L'AIC ne saurait être une approche homogène, visant à prescrire le changement par des solutions génériques élaborées et mise en œuvre de manière descendante. Quelle que soit l'échelle d'intervention, l'AIC doit être définie, dans le compromis qu'elle sous-tend et dans les solutions qu'elle propose, de manière contextuelle et ascendante par l'ensemble des acteurs concernés, au travers d'un dialogue inclusif et participatif, informé et équilibré.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Développer les plaidoyers pour l'AIC auprès des Ministères de l'agriculture sur le bienfondé, la spécificité et la plus-value de l'AIC pour accompagner les investissements agricoles du PNIA ;
- Renforcer les capacités de réflexion, d'influence et d'intervention des acteurs non-étatiques nationaux (organisations de producteurs, de la société civile, de femmes et de jeunes, et du secteur privé) dans l'appropriation, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans les PNIA ;
- Renforcer les capacités techniques et d'intervention des Ministères de l'agriculture pour promouvoir l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des populations vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC ;
- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des Ministères de l'agriculture pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de projets d'AIC dans les PNIA, en

veillant à renforcer l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC ;

- Développer les outils, approches et démarches d'appui méthodologique et d'aide à la décision pour intégrer l'AIC dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des PNIA, en veillant à la promotion de l'égalité hommes-femmes et à la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables ;
- Appuyer les cellules techniques des PNIA pour intégrer l'AIC dans le système de suivi-évaluation du PNIA, et pour procéder à ce suivi-évaluation ;
- Appuyer les cellules techniques des PNIA pour développer des produits et outils de capitalisation, d'information et de communication sur l'AIC, et pour en assurer une diffusion axée sur les résultats escomptés (mobilisation des PTF, information des services déconcentrés, redevabilité auprès des populations, etc.).

**Action prioritaire 1.2 : Renforcer les capacités scientifiques, institutionnelles et décisionnelles des Organismes de bassins transfrontaliers pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans leurs plans de développement et programmes d'investissements**

Cette action prioritaire est l'extension de la première pour les Organismes de bassins transfrontaliers, dont les spécificités d'intervention et de mandat appellent des actions de nature sensiblement différente. Elle est séparée de la première pour faciliter le suivi-évaluation du présent cadre d'intervention.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Renforcer les travaux de modélisation des prévisions et des projections hydrologiques (crues, inondations, étiages) dans le contexte actuel et futur de la variabilité et du changement climatique ;
- Renforcer les travaux d'évaluation des impacts de la variabilité et du changement climatiques, actuels et futurs, sur les besoins et les disponibilités de ressources en eau (superficielles et souterraines) ainsi que sur les activités d'irrigation et de production agro-sylvo-pastorales qui en dépendent dans les bassins versants concernés ;
- Développer et renforcer les outils d'aide à la décision pour la mobilisation des ressources en eau renouvelables non exploitées (superficielles et souterraines) pour l'agriculture et l'énergie dans le contexte du changement climatique ;
- Développer les plaidoyers pour l'AIC auprès des Organismes de bassins sur le bienfondé, la spécificité et la plus-value de l'AIC pour accompagner leurs investissements agricoles ;
- Renforcer les capacités de réflexion, d'influence et d'intervention des associations d'usagers de l'eau dans l'appropriation, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles des Organismes de bassins ;
- Renforcer les capacités techniques et d'intervention des Organismes de bassins pour l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des populations vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC ;

- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des Organismes de bassins pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de projets d'AIC dans les programmes d'investissements agricoles, en veillant à la promotion de l'égalité hommes-femmes et à la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables ;
- Développer les outils, approches et démarches d'appui méthodologique et d'aide à la décision pour intégrer l'AIC dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des PNIA, en veillant à l'égalité hommes-femmes et à la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables ;
- Appuyer les secrétariats exécutifs des Organismes de bassins pour intégrer l'AIC dans le système de suivi-évaluation de leurs programmes d'investissements agricoles, et pour procéder à ce suivi-évaluation ;
- Appuyer les secrétariats exécutifs des Organismes de bassins pour développer des produits et outils de capitalisation, d'information et de communication sur l'AIC, et pour en assurer une diffusion axée sur les résultats escomptés (mobilisation des PTF, information des commissions locales sur l'eau, redevabilité auprès des collectivités et des associations d'usagers de l'eau, etc.).

### **Action prioritaire 1.3 : Renforcer la recherche sur la modélisation, les innovations et les politiques publiques pour l'AIC**

L'analyse du paysage scientifique de l'AIC en Afrique de l'Ouest conduite par la CEDEAO sur près de 90 projets régionaux et nationaux de différents sous-secteurs dans 9 pays (CEDEAO, 2013), a montré que les initiatives menées en matière d'AIC portent essentiellement sur le conseil agricole et le renforcement de capacités (composante présente dans plus de 50% des projets), mais qu'elles ne reposent pour autant que très peu sur des activités de recherche agricole, qu'il s'agisse de la recherche en matière de politiques publiques (composante présente dans 2,5% des projets), de recherche pure en laboratoire (4,5%), ou de recherche appliquée au terrain (11,6%). Une place plus importante et un effort accru doivent donc être accordés à la recherche agricole nationale et régionale pour l'AIC. Il faut veiller à systématiser le recours à la recherche agricole dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets d'AIC, contribuant par là-même à son renforcement.

Parallèlement, les savoirs, les pratiques et les technologies probants pour l'AIC souffrent d'un problème récurrent de vulgarisation et de dissémination à destination des populations à la base pour induire et accompagner les changements de comportement. Mais également d'un problème d'appropriation et d'inclusion, car lorsqu'ils sont trop peu associés à la définition des technologies d'adaptation et à leur processus de mise en œuvre, les agriculteurs ne sont pas suffisamment persuadés de leur validité pour y investir leurs maigres ressources. Cela appelle à un renforcement du dialogue entre la recherche et les bénéficiaires des savoirs et technologies mis en œuvre (organisations de producteurs, groupements de femmes et de jeunes), de concert avec les services déconcentrés des Etats et les collectivités locales, en veillant à ce que les résultats de la recherche soient élaborés pour et par les producteurs, gage d'une meilleure appropriation et d'une plus grande adoption de ces pratiques et technologies sur le terrain, qui aujourd'hui font encore largement défaut. Cela suppose un renforcement substantiel de la recherche-action, parallèlement et consécutivement à la recherche pure en laboratoire.

Parmi les grands domaines pour lesquels des efforts de recherche doivent être portés figurent :

- Le domaine des savoirs, pratiques et technologies pour l'intensification durable des systèmes de production agricole. Une attention particulière doit être portée sur :
  - le développement de semences et de variétés que les agriculteurs désirent pour faire face aux conditions climatiques actuelles et à venir ; l'agroforesterie et la régénération naturelle assistée ; l'agroécologie et l'amélioration de la fertilité des sols (augmentation de la matière organique des sols, augmentation des nutriments par des apports de fertilisants) ;
  - le développement de stratégies, de démarches et d'outils d'intervention qui soient spécifiques et adaptés à chaque zone agro-écologique, aux systèmes de production qui y sont développés et aux profils socio-économiques des exploitations familiales (l'adaptation au sein des communautés reposant le plus souvent sur une combinaison de réponses agro-sylvo-pastorales voire halieutiques), et qui portent à la fois sur les risques et sur les opportunités induites par le changement climatique ;
  - la valorisation des savoirs locaux et endogènes des communautés d'agriculteurs, d'éleveurs, de pasteurs, de forestiers / agroforestiers et de pêcheurs en matière d'adaptation aux aléas climatiques ;
- Le domaine de la modélisation climatique (pour améliorer les prédictions et les outils d'aide à la décision associés) et des services et conseils agro-météorologiques (en lien avec les Services Nationaux de Météorologie et d'Hydrologie / SNMH). Si les produits agro-météorologiques ont bien été développés depuis plus d'une décennie, les services et le conseil agro-météorologiques demeurent un domaine encore sous-développé bien que certaines expériences probantes existent en la matière (ex : Mali). Ils sont cependant au cœur des intérêts et enjeux à venir pour l'adaptation et la résilience de l'agriculture ouest-africaine (prévisions climatiques, systèmes d'alerte précoces, assurances climatiques, etc.) ;
- Le domaine des politiques publiques et de l'administration publique. Les pays sont confrontés à une inflation des politiques et programmes sectoriels dans un contexte de ressources humaines et encore plus financières limitées. Parallèlement, les avancées politiques bien réelles et la montée en puissance de l'action publique font émerger des problématiques émergentes liées à l'administration publique dans le cadre des processus de décentralisation (renforcement des services déconcentrés, planification et budgétisation des collectivités locales, etc.). Il en résulte des problèmes majeurs de cohérence et d'efficacité de l'action publique, pour lesquels des réponses pertinentes et durables doivent être apportées, tout particulièrement dans le domaine de l'AIC, intersectoriel par essence, dans lequel interviennent nombre de décideurs (y compris les ministères du budget et du plan), de politiques publiques, d'administrations centrales de services déconcentrés.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Renforcer la recherche scientifique sur la modélisation des impacts du changement climatique sur le secteur agricole et ses sous-secteurs ;
- Renforcer la recherche scientifique et les SNMH pour l'élaboration de services agro-météorologiques pertinents développés par et pour les bénéficiaires ;

- Renforcer la recherche scientifique sur le développement inclusif des savoirs, pratiques et technologies d'intensification durable des systèmes de production agricole (semences adaptées, conservation des eaux et des sols, agroforesterie et agroécologie, etc.) ;
- Renforcer la recherche en politiques publiques pour l'appui à l'appropriation, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles, ainsi que sur la promotion de l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables en la matière.

**Action prioritaire 1.4 : Renforcer les outils et démarches pour la planification locale de l'AIC par et pour les bénéficiaires, et sa mise en œuvre effective, équitable et durable**

Le développement de l'AIC dans les exploitations familiales agricoles et les communautés de base ne peut s'opérer sans des relais locaux organisés, aux capacités renforcées, concourant à une appropriation et une planification locale des interventions techniques et financières en matière d'AIC.

Cependant, la conception et la mise en œuvre des initiatives publiques développées à l'échelon local demeurent encore fortement centralisées au niveau des administrations centrales des ministères. Leur exécution suit une logique descendante par l'intermédiaire des services déconcentrés, dont le caractère purement régalien explique pour partie la faiblesse de leurs moyens d'intervention. Il en va de même pour les collectivités, qui demeurent peu responsabilisées et mobilisées, étant souvent jugées encore insuffisamment crédibles et compétentes pour assumer les responsabilités qui leur sont déléguées dans le cadre des processus de décentralisation, contribuant par là-même à la permanence de ce constat.

Le développement local de l'AIC dans les exploitations familiales agricoles et les communautés de base suppose donc de renforcer le processus de planification locale de l'AIC par les acteurs directement concernés (services déconcentrés, collectivités, communautés à la base, organisations de producteurs, groupements de femmes et de jeunes) et, en corolaire, le processus de financement local de l'AIC dans le cadre des processus de décentralisation (cf. OS 3 sur le financement de l'AIC).

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Développer les plaidoyers auprès des associations nationales des maires de collectivités locales sur le bienfondé, la spécificité et la plus-value de l'AIC pour accompagner leurs plans de développement communal (PDC) ;
- Renforcer les capacités de réflexion, d'influence et d'intervention des acteurs locaux (services déconcentrés, collectivités, communautés à la base, organisations de producteurs, groupements de femmes et de jeunes) dans l'appropriation, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans les PDC ;
- Développer les plaidoyers auprès des collectivités locales, des institutions rurales et des notables locaux, et renforcer leurs capacités d'intervention, pour l'égalité hommes-femmes et la promotion des jeunes et des populations vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC ;

- Renforcer les capacités des collectivités locales, des communautés de base et des institutions rurales pour l'utilisation des prévisions agro-météorologiques à la base ;
- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des collectivités locales et des communautés à la base pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de projets d'AIC dans les plans de développement communaux et communautaires ;
- Développer les outils, approches et démarches d'appui méthodologique et d'aide à la décision pour intégrer l'AIC dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans de développement communaux et communautaires, en veillant à la promotion de l'égalité hommes-femmes et à la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables ;
- Accompagner les collectivités et les communautés à la base dans leurs efforts de suivi, d'évaluation et de communication sur leurs actions en matière d'AIC.
- Développer les dialogues locaux inclusifs entre chercheurs, communautés de base, producteurs agricoles, groupements de femmes et de jeunes, et entreprises locales, pour développer des pratiques et technologies d'AIC adaptées au contexte local des chaînes de valeurs agricoles.

### **Action prioritaire 1.5 : Renforcer les démarches et outils pour la mise à l'échelle des interventions pour l'AIC au travers des programmes d'investissements agricoles**

La mise à l'échelle des interventions pour l'AIC et de leurs impacts constitue un enjeu central pour les pouvoirs publics comme pour les organisations scientifiques et les acteurs non-étatiques. Alors que de nombreuses initiatives pilotes ou localisées génèrent des résultats pertinents et des impacts importants dans des domaines variés (ex : innovations technologiques et pratiques d'intensification durable des systèmes de production), leur mise à l'échelle demeure une gageure. Des démarches et outils spécifiques doivent être développés et mobilisés à cet effet, au travers des PNIA notamment.

Cela appelle à forger des processus durables de capitalisation / dissémination / appropriation / vulgarisation des approches, pratiques et technologies d'AIC. Il est essentiel pour cela de recourir aux technologies d'information et de communication de masse (chaînes TV, radio rurales, téléphonie portable, sms...) à même de favoriser la mise à l'échelle et la planification locale dans les pays. Le rôle du secteur privé est donc déterminant, et les partenariats publics-privés doivent être durablement développés et renforcés.

On ne saurait trop insister sur l'importance du secteur privé dans la mise à l'échelle, qui ne saurait reposer sur la seule intervention publique et l'administration de projets. Elle doit reposer sur l'entrepreneuriat et l'investissement, individuels et collectifs, du secteur privé, qui relève tout à la fois des entrepreneurs agricoles (au premier rang desquels figurent les exploitations familiales) et des entreprises associées aux chaînes de valeur agricoles. Cela nécessite de créer les conditions favorables à cet investissement entrepreneurial, qui constitue la véritable force du changement, et appelle à forger les mécanismes d'appui à l'investissement ainsi que les mécanismes de mutualisation et de gestion des risques.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Appuyer le développement des entreprises privées, des entreprises sociales, et des services d'appui-conseil promouvant les pratiques et technologies d'AIC dans les chaînes de valeur (intensification durable des systèmes de production agricole, irrigation, énergies renouvelables, transformation, etc.), en développant les partenariats publics-privés dans ce domaine et en promouvant un environnement (réglementaire, douanier, fiscal, etc.) propice à l'entrepreneuriat et à l'investissement ;
- Développer les partenariats avec les opérateurs des technologies d'information et de communication de masse (téléphonie, messagerie sms, radio, télévision, etc.) pour renforcer la vulgarisation, la dissémination et la capitalisation des savoirs endogènes et scientifiques pour l'AIC auprès des agriculteurs et des communautés de base, en portant une attention particulière aux femmes, jeunes et groupes vulnérables, et dans le cadre d'approches participatives autant que possible ;
- Mieux identifier et capitaliser les initiatives et projets pilotes ayant montré les résultats les plus probants (tous domaines confondus), appuyer leur transformation en programmes mis à l'échelle, et faciliter leur recherche de financement.

#### **Action prioritaire 1.6 : Renforcer l'action communautaire pour l'AIC dans le cadre du PRIA**

L'ECOWAP/PDDAA a été définie et est mise en œuvre dans le cadre d'un dialogue participatif et inclusif avec les réseaux régionaux d'acteurs non-étatiques (organisations de producteurs, de la société civile, de femmes et de jeunes, et du secteur privé). Mais également dans le cadre d'un dialogue informé et équilibré, une attention forte ayant été portée sur le renforcement de leurs capacités de réflexion, d'influence et d'intervention dans la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA par l'intermédiaire de projet régionaux spécifiquement dédiés. Ce renforcement des capacités des acteurs non-étatiques doit aujourd'hui être étendu à l'AIC, dimension émergente de l'ECOWAP/PDDAA qui entend répondre aux préoccupations climatiques du monde agricole.

La CEDEAO doit également poursuivre son action communautaire dans le domaine clef de la formation, en appuyant les Centres Régionaux d'Excellence pour la Recherche et la Formation à internaliser l'AIC dans leurs activités de formation. Les enjeux en matière de formation initiale et continue pour l'AIC sont nombreux : créer des formations spécifiques à l'AIC avec des parcours de recherche et des parcours professionnalisant ; renforcer et mieux articuler les formations théoriques au niveau régional et les formations pratiques sur le terrain ; renforcer le caractère pluridisciplinaire des formations, développer les nouvelles technologies d'enseignement et ouvrir les formations sur le monde de l'entreprise pour favoriser les innovations ; participer à l'effort de coordination, d'harmonisation et de structuration des formations dans la région ainsi qu'à la mutualisation des équipements ; saisir les opportunités offertes par une coordination, une convergence et une mutualisation accrues entre les initiatives régionales de recherche et d'enseignement (Agrhymet, WASCAL, 2iE, SREC, LMI, etc.).

Les organisations d'intégration régionales doivent également renforcer les échanges d'expériences entre pays et le dialogue avec les acteurs du secteur privé et les organisations de producteurs autour des systèmes d'assurance face aux risques climatiques (sécheresse, inondations, ravageurs), dont le développement et le renforcement est une nécessité dans tous les sous-secteurs agricoles (production animale, élevage et pastoralisme, foresterie, pêche et

aquaculture). Certains pays connaissent des avancées tangibles dans ce domaine (ex : Sénégal), notamment au travers de partenariats publics-privés, qui doivent être capitalisées et échangées.

Les organisations d'intégration régionale doivent parallèlement agir de concert pour améliorer le développement (qualitatif et quantitatif), l'accès et l'utilisation des données, des produits et des services agro-météorologique en Afrique de l'Ouest, en lien étroit avec les Services Nationaux de Météorologie et d'Hydrologie (SNMH), les organisations scientifiques régionales (Agrhymet) continentale (ACMAD) et internationale (OMM), mais aussi les principaux porteurs d'initiatives locales pour l'utilisation des services agro-climatiques (ONG, centres de recherche, etc.) et, par-dessus tout, les bénéficiaires directs (producteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques) à travers leurs organisations professionnelles. C'est un enjeu fondamental pour l'adaptation et la résilience climatique du secteur agricole, qui ne saurait être activement porté par les seules organisations scientifiques. Cet enjeu est confronté à de multiples goulots d'étranglement, au plan scientifique certes mais aussi financier, organisationnel, institutionnel et politique. Il revêt par ailleurs un caractère intrinsèquement communautaire, dans la mesure où il relève d'une problématique commune et transfrontalière qui appelle une mutualisation des moyens d'interventions et une action coordonnée des pays. Une implication politique accrue, des orientations et directives fortes, et des capacités d'action à la hauteur des enjeux doivent être apportés par les communautés économiques régionales. A cet égard, à l'instar des programmes fédérateurs du PRIA développés ces dernières années (intensification agricole et pastorale, régulation des marchés, filets sociaux de sécurité, etc.), il convient de développer dans le cadre du PRIA un programme régional d'appui au développement et à l'utilisation des services agro-climatiques pour l'adaptation et la résilience climatiques des exploitations familiales, axé sur les filières et produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaire de l'ECOWAP/PDDAA.

Enfin, l'analyse du paysage de l'AIC en Afrique de l'Ouest a permis de mettre en lumière le fait que les initiatives régionales pour l'AIC se veulent le plus souvent des initiatives « témoins » ou « pilotes », portant sur un espace restreint dont le dessein est d'être ensuite capitalisées voire répliquées sous différentes formes et selon des schémas pas toujours identifiés, par opposition à des initiatives véritablement « structurantes » sur l'ensemble d'un territoire ou d'un pays qui, elles, font actuellement largement défaut (CEDEAO, 2013). Au plan régional, l'action communautaire doit veiller à transformer ces multiples projets et initiatives « témoins » en quelques programmes et projets « structurants » dans le cadre du PRIA, s'adressant à l'ensemble des pays de l'espace CEDEAO et concourant ainsi à leur capitalisation et leur mise à l'échelle.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Renforcer les capacités de réflexion, d'influence et d'intervention des réseaux régionaux d'acteurs non-étatiques (organisations de producteurs, de la société civile et du secteur privé) dans l'appropriation, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans le PRIA et ses programmes régionaux ;
- Renforcer l'action communautaire auprès des Centres Régionaux d'Excellence pour la Recherche et la Formation et des principales initiatives régionales pour la recherche et la formation, pour développer la formation initiale et continue sur l'AIC en Afrique de l'Ouest, et participer à l'effort de coordination, d'harmonisation et de structuration des formations dans ce domaine ;

- Renforcer les échanges d'expériences entre pays et le dialogue avec les acteurs du secteur privé (institutions financières) et les organisations de producteurs (tous secteurs) autour des systèmes d'assurance face aux risques climatiques (sécheresse, inondations, ravageurs) ;
- Développer un programme régional transversal d'appui au développement des services agro-climatiques pour les chaînes de valeur des productions agricoles stratégiques de l'ECOWAP/PDDAA, de concert avec les SNMH, destiné à développer et améliorer les services climatiques et leur utilisation par les bénéficiaires dans l'espace CEDEAO ;
- Développer un programme régional transversal d'appui à la gestion de l'eau agricole et au développement de l'irrigation dans son ensemble (irrigants, chaînes d'approvisionnement, règlement fiscale et douanière, etc.) compte tenu de leur rôle déterminant pour le développement d'une agriculture adaptée et résiliente face aux défis climatiques ;
- Identifier les initiatives pilotes les plus pertinentes pour porter leur mise à l'échelle dans les programmes régionaux du PRIA, et opérer cette mise à l'échelle.

## **5.2. Axe de convergence 2 : Renforcer la cohérence intersectorielle, le dialogue interinstitutionnel et la coordination inter-échelle pour l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles**

### **Action prioritaire 2.1 : Renforcer la cohérence intersectorielle et le dialogue interinstitutionnel pour l'AIC à l'échelle régionale**

Au plan régional, le paysage institutionnel et politique de l'AIC est caractérisé par la pluralité et les interdépendances des politiques et programmes régionaux sectoriels développés dans le cadre de deux communautés économiques régionales imbriquées : la CEDEAO et l'UEMOA.

Au niveau de la CEDEAO, l'AIC interpelle tout à la fois (i) le PRIA de l'ECOWAP/PDDAA, porté par la Direction agriculture et développement rural (DADR) ; (ii) le Plan d'action et de mise en œuvre (PAMO) de la Politique régionale des ressources en eau (PREAO), porté par la Direction des ressources en eau (CCRE) ; (iii) et le Programme d'Action Sous-Régional de Réduction de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest (PASR-AO) de la Politique environnementale régionale (ECOWEP), porté par la Direction de l'Environnement (DE) au sein du Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (DAERE) de la CEDEAO. La question de leur cohérence et de leur coordination se pose à différents niveaux, avec des avancées, des limites et des besoins d'appui spécifiques :

- *Cohérence & coordination entre PRIA/ECOWAP et PAMO/PREAO* : elle concerne avant tout la gestion de l'eau agricole et le développement de l'irrigation en Afrique de l'Ouest, à la fois pour la sécurité alimentaire et pour l'adaptation au changement climatique. La PREAO n'aborde que de manière très ponctuelle cette question, sous l'angle de la sécurité alimentaire uniquement. Son PAMO y consacre un développement plus important, orientée sur le développement de la petite irrigation en cohérence avec le volet irrigation du PRIA. Mais la petite irrigation n'est qu'une composante de la question

de l'irrigation et les actions du PAMO en la matière n'ont pour le moment pas été mises en œuvre. Le développement de l'irrigation a mieux été intégré dans les programmes d'accélération du PRIA récemment développés, depuis la petite irrigation privée sur laquelle repose le Programme régional d'appui à l'intensification agricole et pastorale, jusqu'à la grande irrigation publique dont l'entretien et la réhabilitation des périmètres est inscrite dans le Programme régional d'appui à l'Offensive pour la relance de la riziculture. Cependant, le développement des équipements et des infrastructures hydro-agricoles nécessite un certain nombre d'actions structurantes en amont pour créer un environnement habilitant dans des domaines clefs (structuration des chaînes d'approvisionnement, partenariats public-privé, politiques fiscales, réglementation et codification douanières, coopération avec le secteur bancaire, etc.) qui, bien que relevant typiquement de l'action communautaire, fait encore défaut que ce soit dans le PRIA ou le PAMO/PREAO. La gestion de l'eau agricole pour l'adaptation aux défis climatiques et la sécurité alimentaire doit faire l'objet d'une attention accrue dans le PRIA et le PAMO/PREAO, et leur articulation fonctionnelle et opérationnelle dans ce domaine doit être renforcée ;

- *Cohérence & coordination entre PRIA/ECOWAP et PASR-AO/ECOWEP* : elle concerne de manière générale l'intégration du changement climatique dans la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA, volonté affichée dans le PASR-AO et opérée au travers du présent Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOOWAP/PDDAA. De manière plus spécifique, elle concerne la coordination et l'appui aux négociateurs ouest-africains de la CCNUCC, relevant du mandat de la Direction Environnement de la CEDEAO mais nécessitant l'implication de la Direction agriculture dès lors que les négociations portent sur les enjeux liés à l'adaptation et à l'atténuation dans le secteur agricole. Il convient donc de renforcer l'articulation fonctionnelle et opérationnelle du PASR-AO et du PRIA dans ce domaine, pour développer des actions conjointes relatives à (i) la capitalisation des acquis du processus ECOWAP (PRIA et PNIA) pour alimenter les positions des négociateurs ouest-africains relatives au changement climatique en agriculture, dans le cadre des négociations de la CCNUCC et du suivi d'un accord potentiel dans ce domaine ; et (ii) le suivi des actions des pays en matière d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole, incluant, pour l'atténuation, l'évaluation / estimation des réductions d'émissions de GES consécutives à ces actions relevant des NAMA (système MRV) et des PNIA et PANA (co-bénéfice).

Cette situation nécessite, de manière générale, que la CEDEAO développe une approche stratégique et opérationnelle du *Nexus agriculture – eau – environnement – changement climatique – énergie* destinée à guider le renforcement de la coordination et de la cohérence entre ses programmes régionaux sectoriels (PRIA, PASR-AO et PAMO/PREAO). En corolaire, cela appelle à une certaine harmonisation des modalités de représentation, d'inclusion et de participation des acteurs non-étatiques (OP, société civile, secteur privé) entre PRIA, PAMO/PREAO, et PASR-AO, ainsi qu'une mise à niveau de leurs capacités de réflexion, d'influence et d'intervention sur ces programmes.

Au niveau de l'UEMOA, l'AIC relève à la fois de (i) la Politique Agricole de l'Union (PAU), portée par la Direction de l'Agriculture (DDA), où les initiatives concourant à l'AIC sont présentes dans les programmes agricoles fédérateurs de son axe 1 sur l'adaptation des systèmes de production

et l'amélioration de l'environnement de la production<sup>11</sup>; et (ii) la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCEAE), portée par la Direction de l'Environnement et de l'Eau (DEE), dont les programmes triennaux s'adressent aux enjeux de la gestion des catastrophes naturelles et de l'adaptation au changement climatique de l'agriculture et de la gestion de l'eau, incluant d'importants investissements pour les aménagements de bas-fonds à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques, ainsi que pour la maîtrise de l'eau dans les périmètres irrigués.

La forte orientation de l'UEMOA pour le développement d'infrastructures, couplée à des politiques proactives en matière de développement de l'irrigation et des instruments financiers éprouvés en la matière, contrastent avec les constats opérés pour la CEDEAO dans ce domaine. Inversement, la CEDEAO fait valoir son rôle déterminant dans la coordination des politiques agricoles, et se montre proactive dans le domaine de l'AIC au-delà du seul domaine de la gestion de l'eau agricole. La CEDEAO et l'UEMOA font donc montre de complémentarités importantes dans leurs approches et leurs domaines d'interventions, constituant des opportunités à saisir pour le développement de l'AIC en Afrique de l'Ouest. En cela, la convergence de leurs politiques et programmes autour de l'AIC est déterminante. Cela appelle à porter la thématique de l'AIC dans les cadres de dialogues et de convergence de la CEDEAO et de l'UEMOA autour de leurs politiques et programmes sectoriels respectifs (agriculture, eau, changement climatique), et renforcer leurs actions concertées et coordonnées dans la mise en œuvre de leurs programmes régionaux concourant à l'AIC.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Appuyer la CEDEAO pour développer une approche stratégique et opérationnelle du *Nexus agriculture – eau – environnement – changement climatique – énergie* destinée à guider le renforcement de la coordination et de la cohérence entre ses programmes régionaux sectoriels (PRIA, PASR-AO et PAMO/PREAO) ;
- Renforcer l'articulation fonctionnelle et opérationnelle du PAMO/PREAO et du PRIA/ECOWAP dans la gestion de l'eau agricole pour l'adaptation au changement climatique, en lien avec les grandes initiatives régionales du domaine ;
- Renforcer l'articulation fonctionnelle et opérationnelle du PASR-AO et du PRIA dans la coordination et l'appui aux négociateurs ouest-africains de la CCNUCC ;
- Renforcer la capitalisation des acquis du processus ECOWAP (PRIA et PNIA) pour alimenter les positions des négociateurs ouest-africains sur les enjeux liés à l'adaptation et à l'atténuation dans le secteur agricole, dans le cadre des négociations de la CCNUCC et du suivi d'un accord potentiel dans ce domaine ;
- Renforcer l'articulation fonctionnelle et opérationnelle du PASR-AO et du PRIA dans le suivi des actions des pays en matière d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole, incluant, pour l'atténuation, l'évaluation / estimation des réductions d'émissions de GES consécutives à ces actions relevant des NAMA (système MRV) et des PNIA et PANA (co-bénéfice) ;

---

<sup>11</sup> cf. Programme de compétitivité et Plan directeur des filières agricoles prioritaires, Projet régional de mise en valeur des terres de l'Office du Niger, Programme de gestion de la sécurité alimentaire, Système d'information agricole régional, etc.

- Harmoniser les modalités de représentation, d'inclusion et de participation des acteurs non-étatiques (OP, société civile, secteur privé) entre PRIA, PAMO/PREAO, et PASR-AO, et mettre à niveau en conséquence leurs capacités de réflexion, d'influence et d'intervention sur ces programmes ;
- Porter la thématique de l'AIC dans les cadres de dialogues et de convergence de la CEDEAO et de l'UEMOA autour de leurs politiques et programmes sectoriels respectifs (agriculture, eau, changement climatique), et renforcer leur action concertée et coordonnée dans la mise en œuvre de leurs programmes régionaux concourant à l'AIC.

### **Action prioritaire 2.2 : Renforcer la cohérence intersectorielle et le dialogue interinstitutionnel pour l'AIC à l'échelle nationale**

L'expérience des pays dans la mise en œuvre de l'AIC dans le cadre des PNIA, PANA, NAMA et PAGIRE (cf. section 3.2) a mis en exergue la nécessité de travailler au renforcement de la cohérence intersectorielle de ces programmes autour de l'AIC et, en corollaire, au renforcement du dialogue institutionnel entre les ministères et directions sectoriels en charge de leur mise en œuvre. Cette nécessité va s'accroître avec le développement à venir des PNA sectoriels agricoles dans les pays de la région.

Dans ce contexte où plusieurs ministères sont amenés à porter les questions d'adaptation et d'atténuation dans le secteur agricole, il importe de bâtir le leadership des Ministères de l'agriculture autour de l'AIC et la pleine appropriation, par les acteurs agricoles eux-mêmes, des défis et des responsabilités qui incombent au secteur en matière d'adaptation et d'atténuation.

Face à des PNIA axés prioritairement sur la dimension sécurité alimentaire et nutritionnelle, à des PANA et PNA axés prioritairement sur la dimension adaptation, et à des NAMA axés prioritairement sur la dimension atténuation, dans un contexte général de relatif cloisonnement entre programmes et ministères sectoriels, l'AIC trouve toute sa pertinence en tant qu'approche intégrée pour la transformation et la réorientation des systèmes agricoles en appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle face aux défis climatiques.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Développer les cas d'études, les échanges d'expérience et les approches et outils pour la facilitation du dialogue pour l'émergence et le renforcement des cadres de dialogue interinstitutionnels autour de l'AIC dans les pays ;
- Appuyer la création et le renforcement des cadres de dialogue interinstitutionnel pour l'AIC dans les pays, réunissant les acteurs pour renforcer la cohérence et la coordination des exercices de planification, financement, pilotage, mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes sectoriels autour de l'AIC (PNIA, PAGIRE, PANA, PNA, NAMA) ;
- Susciter et renforcer le dialogue entre ministères de l'agriculture et de l'environnement sur la question spécifique de l'articulation technique, institutionnelle et financière entre le PNIA et le PNA sectoriel agricole.

### **Action prioritaire 2.3 : Renforcer la coordination inter-échelle des programmes d'investissements agricoles en matière d'AIC**

L'AIC suppose une mise en œuvre coordonnée des investissements agricoles aux différentes échelles de l'action publique et collective. Cela suppose de travailler au renforcement de la coordination inter-échelle entre les programmes d'investissements agricoles régional (PRIA) et nationaux (PNIA), mais aussi des bassins versants (plans de développement et programmes d'investissements) et des collectivités locales et communautés à la base (plans de développement communaux et initiatives à base communautaire).

Cette coordination inter-échelle doit faciliter les échanges à la fois ascendants et descendants, de sorte à ce que les programmes d'investissement s'articulent, se complètent et s'alimentent. Si l'articulation entre PNIA et PRIA est expérimentée et renforcée depuis de nombreuses années déjà, ce n'est pas encore le cas au plan local et des Organismes de bassins.

Concernant la coordination entre échelles locale et national, bien que ce ne soit que rarement le cas aujourd'hui, il est essentiel que ces processus locaux et communautaires de planification et de financement de l'AIC soient capitalisés et viennent alimenter, de façon progressive au gré de leur multiplication, les processus nationaux qui les encadrent, selon une approche ascendante et adaptative pour l'élaboration des politiques publiques.

Concernant les Organismes de bassins, notamment transfrontaliers, cette coordination inter-échelle est déterminante. Les évolutions auxquelles est confrontée la gestion de l'eau dans les territoires (urbanisation, développement industriel, changement climatique) posent des défis critiques aux Organismes de bassins en termes d'allocation des ressources entre usages concurrents dans le bassin versant. Relever ces défis, et prévenir et résoudre les conflits qui en résultent, nécessitent une gouvernance inter-échelle de la gestion de l'eau d'une part, et de la gestion des secteurs consommateurs d'eau d'autre part, au premier rang desquels figure l'agriculture. A cet égard, la coordination inter-échelle entre les programmes d'investissements notamment agricoles de la région (CEDEAO, UEMOA), des Organismes de bassins, et des pays (PNIA) est essentielle et doit être cultivée et renforcée.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Capitaliser les processus locaux de planification et de financement de l'AIC dans les cadres nationaux de concertation des PNIA et des programmes sectoriels connexes, en vue d'en influencer la planification et la mise en œuvre, et d'en alimenter le suivi-évaluation ;
- Renforcer le dialogue entre les pays, les organisations de bassins transfrontaliers et les organisations d'intégration régionale (CEDEAO, UEMOA) sur la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de leurs interventions pour l'AIC dans le cadre de leur programme d'investissements agricoles respectif, en vue d'en renforcer l'articulation.

### 5.3. Axe de convergence 3 : Accroître la mobilisation des ressources pour l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles

#### Action prioritaire 3.1 : Assurer l'appropriation des mécanismes et procédures d'accès des pays au financement des AME pour le développement de l'AIC

Cet axe se rapporte à la nécessité de faciliter l'accès équitable des pays de la sous-région aux ressources disponibles à travers les mécanismes de financement multilatéraux des programmes liés au changement climatique. Les contraintes à surmonter résident dans (i) la faiblesse de représentation des pays africains dans ces mécanismes de financement et (ii) la pluralité des points focaux au sein des pays.

Au niveau régional, il y a un réel besoin de leadership et de coordination pour permettre aux différents pays de mieux saisir les opportunités de mobilisation de fonds pour l'AIC. En effet, depuis 2006, les mécanismes de financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF-4 et GEF-5) connaissent une évolution plus favorable aux pays de l'Afrique de l'Ouest, en termes de priorités d'actions et d'utilisation des ressources allouées. Par ailleurs, l'avènement des crises alimentaires de la décennie en cours, a créé aux plans national et international un environnement politique et institutionnel de plus favorable à un financement de plus en plus substantiel de l'agriculture.

De façon pratique, il s'agira d'adosser la mise en œuvre des programmes de l'AIC aux mécanismes de financement les plus indiqués, en améliorant l'environnement et en œuvrant pour une augmentation des ressources disponibles pour l'AIC. Cela appelle le renforcement de la participation des pays à la gouvernance des Fonds existants et de leur capacité à maîtriser les priorités stratégiques, les procédures et les critères d'éligibilité.

Plus généralement les Etats, en rapport avec la CEDEAO, devront davantage peser de leur poids sur les processus d'allocation des ressources concernant l'AIC, à travers un meilleur positionnement dans les mécanismes de financement des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). La situation actuelle appelle une convergence dans (i) la représentation des acteurs dans les mécanismes de financement (FEM, FA, GCF), (ii) la définition des priorités de la sous-région et (iii) l'élaboration des projets et programmes intégrant l'AIC. Pour plus de cohérence dans les interventions, la CEDEAO engagera des négociations avec le secrétariat du FEM et le Bureau régional du DFID afin de faire valoir le PNIA comme « *baseline* » pour les nouvelles initiatives d'AIC<sup>12</sup>. Par ailleurs, dans la perspective que les PNA (après les PANA) vont ouvrir de grands financements aux pays dans le domaine de l'adaptation, la CEDEAO devra stratégiquement appuyer les Etats de la sous-région pour faire des PNIA l'axe central à partir duquel le "PNA sectoriel de l'agriculture" sera développé.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Mettre en place une facilité à la CEDEAO pour l'appui et l'amélioration des portefeuilles de projets AIC inscrits dans les PNIA ;

---

<sup>12</sup> Il s'agit notamment des programmes "Integrated Approach Pilot program Fostering Sustainability and Resilience for Food Security in Sub-Saharan Africa" et "Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters (BRACED)".

- Mettre en place et animer une structure d'appui à la mobilisation des ressources et de représentation de la CEDEAO auprès des principaux mécanismes de financement ;
- Harmoniser les démarches et procédures pour la reconfiguration du mode de représentation auprès des mécanismes financiers des AME ;
- Appuyer la formulation concertée des PNA et des portefeuilles de projets pour les cycles de financements à venir (FEM-6, CGF et Post protocole de Kyoto).

### **Action prioritaire 3.2 : Mobiliser des ressources financières suffisantes pour le développement de l'AIC au niveau du PRIA et des PNIA, et en assurer l'utilisation effective**

Le niveau des investissements actuellement consentis dans les PNIA pour les mesures spécifiques d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole, est encore faible. Il est aujourd'hui essentiel d'œuvrer à la mobilisation des financements internationaux pour l'AIC dans le cadre des PNIA de façon complémentaire aux PANA et PNA, pour améliorer l'appropriation sectorielle, les capacités d'absorption nationales et l'architecture de la finance climatique en direction des pays.

Il existe plusieurs sources de financement possibles pour financer l'AIC, notamment : a) le budget propre des Etats ; b) les prêts et dons en provenance des banques multilatérales de développement, notamment de la BAD (le FAD et le FSN<sup>13</sup>), la BOAD, la BIDC, la Banque mondiale, etc. ; c) les mécanismes de financement des accords multilatéraux sur l'environnement (FEM, FA, FVC, etc.) ; et d) les fonds alloués par le biais des coopération bilatérales ou multilatérales (USAID, FFEM, FED, etc.).

La question essentielle est comment les aspects liés à l'AIC seraient priorisés, dans un contexte où l'approche sectorielle prime, avec des actions de même nature dispersées au sein de plusieurs programmes. La suggestion est d'adosser la mise en œuvre des projets et programmes d'AIC aux mécanismes de financement les plus indiqués. Cela suppose cependant de renforcer la capacité des pays à formuler des projets et programmes multisectoriels d'AIC qui soient éligibles au financement des différents fonds dédiés, et satisfassent à leurs règles et conditionnalités.

Le CCAFS a développé un certain nombre de propositions et de scénarii permettant d'accroître la mobilisation de ressources pour l'AIC par les Etats. Les propositions du CCAFS<sup>14</sup> seront exploitées et la CEDEAO s'engagera aux côtés des Etats membres dans les démarches et procédures requises, afin d'augmenter substantiellement le volume des investissements destinés à l'AIC. Pour faciliter le financement de l'AIC dans les PNIA, les états devront combiner plusieurs types de financements. En plus de la part du budget national impartie au PNIA et des prêts/dons des Banques multilatérales, les mécanismes de financement des AME devront être davantage sollicités.

---

<sup>13</sup> Le Fonds Spécial du Nigeria (FSN) a pour objectif de soutenir les efforts de développement des Etats membres à faible revenu.

<sup>14</sup> Elle concerne notamment les expériences de la Plateforme régionale CCAFS/ECOWAS mise en place pour (i) assurer la formation des décideurs politiques au développement et à l'utilisation des scénarios, (ii) aider les Etats membres à prendre fortement en considération les questions liées au changement climatique dans les politiques agricoles. Les expériences de plates-formes nationales conduites à titre pilote dans quelques pays pourront être également capitalisées par rapport à l'aspect investissement.

Enfin, il est essentiel que les pays, avec l'appui de la CEDEAO, saisissent les grandes opportunités de financements. C'est en particulier le cas de l'annonce faite par le FEM au sujet d'un Programme de renforcement de la sécurité alimentaire et de résilience en Afrique subsaharienne à hauteur de 120 millions USD, pour son sixième cycle de financement (2014-2018).

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Renforcer les mécanismes de financement du PRIA et des PNIA intégrant les mesures spécifiques d'AIC ;
- Diffuser des notes d'information et guides sur les investissements possibles et sources de financement potentielles des actions en faveur de l'AIC ;
- Accompagner la mobilisation des ressources additionnelles et/ou nouvelles auprès des sources publiques, privées et d'autres donateurs dans l'agriculture ;
- Mettre en place à court terme une facilité d'assistance aux Etats (ex : via la BIDC/CEDEAO dans le cadre des entités accréditées) pour la formulation des projets/programmes viables d'AIC à soumettre au financement de multiples sources, dont le Fonds Vert pour le Climat (FVC).

### **Action prioritaire 3.3 : Accroître le financement local de l'AIC pour les collectivités et communautés de base**

Le financement local de l'AIC est nécessaire pour accompagner et concrétiser en pratique les exercices de planification à base communautaire et ceux relevant des plans de développement communaux.

Ce financement local doit provenir, d'une part, des prêts consentis par les institutions bancaires et de microcrédits aux collectivités, aux communautés à la base, et aux producteurs pour les investissements concourant à l'AIC. Il convient à cet effet de renforcer le dialogue et la coopération avec les institutions bancaires de micro-finance pour faciliter les investissements locaux pour l'AIC.

Ce financement local doit provenir, d'une part, des collectivités elles-mêmes, dans le cadre notamment des processus de décentralisation. Il se heurte aux faibles capacités contributives des collectivités sur leur budget propre compte tenu de leur faible capacité à lever l'impôt. Il se heurte également aux carences observées dans les processus de décentralisation, dont les transferts financiers ne sont pas à la hauteur des transferts de compétences.

Cela appelle au développement d'actions de plaidoyers auprès (i) des collectivités locales et des associations nationales de maires pour accorder une place plus importante à l'AIC dans leur processus de planification et de budgétisation ; (ii) des gouvernements pour accroître les flux financiers à destination des collectivités pour développer des initiatives locales telles que l'AIC.

Cela nécessite également de renforcer les capacités des pays pour le financement local de l'AIC dans les plans de développement communaux, dans le cadre des processus de décentralisation. Cela suppose, en amont, de veiller au renforcement des capacités des collectivités locales dans la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions d'AIC (cf. action prioritaire 1.4.).

Enfin, dans le cadre de l'ECOWAP/PDDAA, une facilité régionale sera développée pour le financement local de l'AIC, destinée à inciter les gouvernements, dans le cadre de la décentralisation, à accroître leurs financements pour la mise en œuvre d'initiatives pour l'AIC dans les plans de développement communaux.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Renforcer le dialogue et la coopération avec les institutions bancaires de micro-finance pour faciliter les investissements locaux pour l'AIC ;
- Développer les plaidoyers auprès des collectivités locales et des associations nationales de maires pour accorder une place plus importante à l'AIC dans la budgétisation et la planification des collectivités ;
- Développer les plaidoyers auprès des gouvernements pour accroître les flux financiers à destination des collectivités pour développer des initiatives locales telles que l'AIC ;
- Renforcer les capacités des pays pour le financement local de l'AIC dans les plans de développement communaux, dans le cadre des processus de décentralisation ;
- Développer une facilité régionale (CEDEAO) pour le financement local de l'AIC, destinée à inciter les gouvernements, dans le cadre de la décentralisation, à accroître leurs financements pour la mise en œuvre d'initiatives pour l'AIC dans les plans de développement communaux.

#### **5.4. Axe de convergence 4 : Renforcer la coordination et la convergence des initiatives techniques, scientifiques, institutionnelles, politiques et financières pour l'AIC autour des orientations stratégiques et des priorités opérationnelles des programmes d'investissements agricoles (mise en place de cadres partenariaux multi-acteurs)**

##### **Action prioritaire 4.1 : Renforcer la coordination et la convergence des initiatives pour l'AIC au plan régional (Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC)**

Les initiatives menées en matière d'AIC font intervenir une large palette d'interventions-types : recherche scientifique en laboratoire, recherche pour l'expérimentation-dissémination au niveau de la parcelle, recherche orientée vers l'aide à la décision dans les processus de politiques publiques, innovations et expérimentations conduites par les agriculteurs, formation (initiale, continue, doctorale), renforcement de capacités, communication, information, plateformes d'échanges, communauté de pratiques, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques, etc.

Insufflées par une concentration croissante des financements internationaux en faveur de l'adaptation au changement climatique, ces multiples initiatives développées depuis plus d'une décennie ont permis des avancées considérables en matière d'expérimentation, de production et

de dissémination d'informations pertinentes, de renforcement des cadres politiques, institutionnels et règlementaires, ou encore de synergies et de mises en réseau d'acteurs.

Face à la multiplicité des initiatives menées dans le domaine, le plus souvent guidées par les cadres d'investissement de chaque partenaire au développement, la question de leur cohérence et de leur coordination est aujourd'hui posée. L'étude du paysage des interventions pour l'AIC dans la région menée par la CEDEAO (2013) a révélé un important déséquilibre dans les champs d'intervention investis par ces initiatives, la place minimale accordée aux initiatives de recherche étant un exemple fort. Cette étude a plus largement mise en lumière le manque de coordination, voire de cohésion entre initiatives, et entre les échelles dans lesquelles elles prennent place, pouvant dans certains cas se traduire par des fossés (quasi-absence d'interventions) ou des chevauchements voire des doublons (surdéveloppement d'interventions), et portant préjudice à l'efficacité et à l'efficience des interventions, ce déficit de coordination pouvant être imputable aux porteurs d'initiatives aussi bien qu'à leurs bailleurs de fonds.

Cela appelle à l'émergence de groupes d'action ou d'alliance aux différentes échelles d'intervention (du local au régional), rassemblant les porteurs d'initiatives et les acteurs concernés, pour renforcer la convergence et la coordination de leurs interventions en collaborant dans leur conception et leur mise en œuvre.

Une alliance régionale pour la coordination et la convergence des interventions pour l'AIC est d'autant plus nécessaire qu'en Afrique de l'Ouest, le paysage scientifique de l'AIC est marqué par le rôle moteur joué par les organisations scientifiques et techniques régionales dans l'appui aux pays. Cette alliance régionale viendra par ailleurs opérationnaliser le présent Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Créer une alliance ouest-africaine pour l'AIC, destinée à opérationnaliser la mise en œuvre du cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA.

#### **Action prioritaire 4.2 : Renforcer la coordination et la convergence des initiatives pour l'AIC au plan national (cadres partenariaux multi-acteurs nationaux)**

Quel que soit le nom donné (alliance, coalition, cadre de concertation, etc.), il est essentiel de développer et de renforcer les cadres partenariaux multi-acteurs pour l'AIC à l'échelle nationale, pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment. Ces cadres partenariaux doivent permettre de renforcer la convergence et la coordination des interventions pour l'AIC menées par les acteurs nationaux. Ceci, d'une part, pour mettre en œuvre les projets d'AIC développés dans le cadre des PNIA (mais aussi des PANA, PNA, NAMA, PAGIRE). D'autre part, concernant les initiatives menées par les acteurs nationaux en dehors du cadre programmatique des PNIA, pour faire converger ces initiatives autour des orientations stratégiques et des priorités opérationnelles des PNIA.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Appuyer la création et le renforcement de cadres partenariaux multi-acteurs nationaux pour l'AIC (ex : alliances), destinés à renforcer la coordination et la convergence des interventions scientifiques, politiques et financières pour l'AIC, dans la mise en œuvre du

PNIA d'une part (et des PAGIRE, PANA, PNA, NAMA), et autour des orientations stratégiques et des priorités opérationnelles des PNIA d'autre part (lorsque ces initiatives sont menées en dehors du cadre programmatique des PNIA).

### **Action prioritaire 4.3 : Renforcer la coordination et la convergence des initiatives pour l'AIC au plan local (cadres partenariaux multi-acteurs locaux)**

Cet axe est une extension du précédent à l'échelle locale, au regard des plans de développement communaux et communautaires.

Activités indicatives pour la mise en œuvre :

- Appuyer la création et le renforcement de cadres partenariaux multi-acteurs locaux pour l'AIC, destinés à renforcer la coordination et la convergence des initiatives techniques, scientifiques, institutionnelles, politiques et financières pour l'AIC dans la mise en œuvre des plans de développement communaux et communautaires.

## **6. Principes directeurs**

Conformément aux principes de l'intégration régionale et de l'ECOWAP/PDDAA, la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA obéit aux principes directeurs majeurs suivants :

- Le principe de *subsidiarité*, selon lequel on ne traite au niveau régional que ce qui ne peut pas être mieux traité au niveau national ou local. Ce principe implique, entre autres, que « la compétence nationale est la règle, la compétence communautaire, l'exception » ;
- Le principe de *proportionnalité*, qui implique que l'action de la communauté ne doit pas excéder ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du Traité. Son application doit permettre, entre autres, d'éviter d'imposer à un Etat membre des règles trop contraignantes ou des efforts trop élevés par rapport à ce qui serait raisonnable ou efficace ;
- Le principe de *complémentarité*, qui permet de prendre en compte les avantages comparatifs des différents pays et bassins de production et de conférer une dimension géographique à la politique agricole en même temps qu'il permet de donner une orientation volontariste aux investissements publics et à l'aide extérieure ;
- Le principe de *régionalité*, selon lequel la Communauté ne traite que des questions qui concernent au moins deux États membres ;
- Le principe de *solidarité*, selon lequel la Communauté garantit un minimum de cohésion entre ses membres et met en commun un ensemble de ressources financières, humaines et institutionnelles afin de réduire les disparités qui existent entre eux ;
- Le principe de *partenariat et de concertation*, qui vise à assurer une implication permanente des acteurs du secteur agricole dans la mise en œuvre, le suivi-évaluation et les éventuelles réformes de la politique agricole de la Communauté. La recherche de synergie, la quête d'efficacité dans la mise en œuvre des différentes stratégies suggèrent

un partage des responsabilités en s'appuyant sur les expériences et les acquis des différents acteurs et institutions qui travaillent dans le secteur ;

- Le principe de *progressivité*, qui implique une approche graduelle permettant de tenir compte des situations nationales et des intérêts particuliers.

## 7. Dispositif de mise en œuvre

### 7.1. Responsabilité des parties prenantes

La mise en œuvre du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA est de la responsabilité commune de l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs parties prenantes du développement de l'AIC aux différentes échelles de l'action publique (locale, nationale, bassin versant, régionale). Il représente un consensus au niveau régional sur les objectifs et les actions prioritaires pour le développement de l'AIC, dans ses dimensions à la fois scientifiques et techniques, politiques et institutionnelles, et financières.

Les pays (respectivement les ministères et les collectivités locales) sont responsables de la planification, du financement, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des programmes et projets d'AIC dans le cadre de leurs programmes nationaux d'investissements agricoles et de leur articulation avec le niveau régional et communautaire.

Les Organismes de bassins, respectivement nationaux et transfrontaliers, sont responsables de la planification, du financement, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des programmes et projets d'AIC dans le cadre de leurs plans de développement agricole, et de leur articulation avec le niveau respectivement national et régional.

La CEDEAO est responsable de la planification, du financement, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des programmes et projets d'AIC dans le cadre de son programme régional d'investissements agricoles, et de la coordination régionale des pays dans la mise en œuvre du présent Cadre d'intervention pour l'AIC, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA.

Les organisations de coopération technique régionale et internationale et les partenaires au développement (partenaires techniques et financiers, ONG) sont invités à inscrire, à terme, leurs initiatives (scientifiques, politiques, financières) pour l'AIC en Afrique de l'Ouest dans les objectifs et priorités du présent cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA.

Les organisations socioprofessionnelles, les organisations de la société civile et les acteurs privés sont invités à s'impliquer activement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du présent cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA.

Tous les acteurs de l'AIC en Afrique de l'Ouest, qu'ils soient internationaux, régionaux ou nationaux, et qu'ils relèvent du secteur public, privé ou associatif, sont invités à prendre part à l'Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC (WASCSA) pour œuvrer à la coordination et à la convergence de leurs interventions dans la mise en œuvre du présent cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA.

L'ensemble des acteurs nationaux et locaux publics, privés et associatifs de l'AIC en Afrique de l'Ouest sont par ailleurs invités à constituer des Alliances nationales pour l'AIC dans les pays de l'espace CEDEAO, afin œuvrer à la coordination et à la convergence de leurs interventions dans la planification, le financement, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'AIC dans les programmes nationaux d'investissements agricoles et les plans de développement communal.

## **7.2. Dispositif de pilotage, de financement, d'exécution et de suivi-évaluation**

Dans la mesure où le présent Cadre d'intervention pour l'AIC s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA, il relève du dispositif de pilotage, de financement, d'exécution et de suivi-évaluation de l'ECOWAP/PDDAA.

- Dispositif de pilotage :
  - le pilotage politique du Cadre d'intervention est assuré par le Comité Ministériel pour l'Agriculture, l'Environnement et les Ressources en Eau de la CEDEAO ;
  - le pilotage technique du Cadre d'intervention est assuré par le Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (DAERE) de la Commission de la CEDEAO, à travers la Direction Agriculture et Développement Rural (DADR) ;
- Dispositif général de financement, d'exécution et de suivi-évaluation :
  - comme spécifié plus haut, la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA est de la responsabilité commune de l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs parties prenantes du développement de l'AIC aux différentes échelles de l'action publique (locale, nationale, bassin versant, régionale) ;
  - pour les interventions relevant des programmes d'investissements agricoles, le dispositif de financement, d'exécution et de suivi-évaluation est composé des dispositifs propres à chaque programme d'investissements agricoles :
    - pour le Programme régional d'investissements agricoles (PRIA) : le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (FRAA/ECOWADF), l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Environnement (ARAA) et le cadre de suivi-évaluation de l'ECOWAP/PDDAA ;
    - pour les Programmes nationaux d'investissements agricoles (PNIA) : les fonds nationaux de développement agricole, et les cellules techniques, financières et de suivi-évaluation des PNIA (appuyées et coordonnées au niveau régional par la CEDEAO) ;
    - Pour les plans de développement agricole des Organismes de bassins transfrontaliers : les budgets programmes ou projets, les Secrétariats Exécutifs ou Directions Exécutives, et les dispositifs de suivi-évaluation mis en place ;
    - pour les Plans de Développement Communal (PDC) : les budgets et les Conseils des Collectivités locales.
  - pour les interventions relevant des partenaires techniques et des partenaires financiers au développement : il relève des dispositifs propres à chacun d'eux ;

- Dispositif spécifique de financement, d'exécution et de suivi-évaluation :
  - o un dispositif spécifique de financement, de mise en œuvre et de suivi-évaluation sera associé à la Facilité pour le financement local de l'AIC en Afrique de l'Ouest, une fois créée.

### **7.3. Dispositif de concertation, de coordination, de convergence, de capitalisation et de suivi**

L'Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC constitue le dispositif spécifique de concertation, de coordination, de convergence, de capitalisation et de suivi du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA.

Ce dispositif repose sur les éléments constitutifs de la structure et du fonctionnement de l'Alliance : comité de pilotage, rencontre annuelle des parties prenantes de l'Alliance, groupes de travail par axe de convergence.

Chaque exercice annuel de l'Alliance est sanctionné, entre autres, par l'adoption d'un rapport de suivi actualisé de la mise en œuvre du cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA. Ce rapport est transmis par la Présidence du Comité de pilotage de l'Alliance, par l'intermédiaire de sa Cellule de facilitation, à la Direction Agriculture et Développement Rural de la CEDEAO (DADR/DAERE) qui assure le pilotage technique de l'ECOWAP/PDDAA. Cette dernière le transmet aux instances idoines pour considération.

## Références bibliographiques

Abric, S., Sonou, M., Augéard, B., Onimus, F., Durlin, D., Soumaila, A., and Gadelle, F. (2011), *Lessons learned in the development of smallholder private irrigation for high-value crops in West Africa*. Washington, DC, World Bank.

Adebo, G.M. and Ayelari, T.A. (2011), *Climate Change and Vulnerability of Fish Farmers in South Western Nigeria*, *African Journal of Agricultural Research*, 6(18):4230-4238.

AGIR (2013), *Alliance Globale pour la Résilience AGIR – Sahel et Afrique de l’Ouest : Feuille de route régionale adoptée le 9 avril 2013*, CEDEAO, UEMOA, CILSS, OCDE/CSAO, avril 2013, Paris.

Alhassane A., Salack S., Ly M., Lona I., Traoré S.B., Sarr B. (2013), *Evolution des risques agroclimatiques associés aux tendances récentes du régime pluviométrique en Afrique de l’Ouest soudano-sahélienne*. *Sécheresse*, volume 24, numéro 4, pp. 282-293.

Allison, E.H., Perry, A.L., Badjeck, M.C. (2009), *Vulnerability of national economies to the impacts of climate change on fisheries*. *Fish and Fisheries*, volume 10 (numéro 2) : pp. 173–196.

AMCEN (2011), *Addressing Climate Change Challenges in Africa; A Practical Guide Towards Sustainable Development*.

Ayantunde A., Ericksen P., Saïd M. (2015), *Paysage scientifique, politique et financier de l’Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l’Ouest : le secteur de la production animale ; Chapitre 2 ; in R. Zougmore, A. Sy Traoré, Y. Mbodj (Eds.) Paysage scientifique, politique et financier de l’Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l’Ouest. Document de Travail No. 118. Programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l’Agriculture et la Sécurité Alimentaire*.

Chamshama S.A.O., Savadogo P., Marunda C. (2010), *Chapter 9: Plantations and woodlots in dry forests regions of Africa*. In: Chidumayo, E. & Gumbo D. A. (Eds). *The dry forests and woodlands of Africa: Managing for products and services*. The Earthscan Forestry Library. pp 205-230.

CEDEAO (2005a), *Décision A/DEC./01/05 portant adoption de la politique agricole de la CEDEAO*. 28<sup>ème</sup> session de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement, Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest, Accra, 19 janvier 2005 : 3 p. + annexe.

CEDEAO (2005b), *Projet de politique agricole de la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest – ECOWAP, Annexe à la décision A/DEC./01/05 portant adoption de la politique agricole de la CEDEAO*, janvier 2005 : 18 p.

CEDEAO (2012a), *Accélérer la mise en œuvre de l’ECOWAP/PDDAA : Guide méthodologique de fonctionnement de l’Agence régionale pour l’Agriculture et l’Alimentation (ARAA) ; CEDEAO, Hub Rural, UE, USAID, UNOPS, novembre 2012 : 14 p.*

CEDEAO (2012b), *Accélérer la mise en œuvre de l’ECOWAP/PDDAA : Guide méthodologique de fonctionnement du Comité Consultatif pour l’Agriculture et l’Alimentation (CCAA) ; CEDEAO, Hub Rural, UE, USAID, UNOPS, décembre 2012 : 6 p.*

CEDEAO (2012c), *Accélérer la mise en œuvre de l’ECOWAP/PDDAA : Guide méthodologique de fonctionnement du Comité Inter-départements pour l’Agriculture et l’Alimentation (CIAA) ; CEDEAO, Hub Rural, UE, USAID, UNOPS, décembre 2012 : 9 p.*

CEDEAO (2013), *Adaptation to Climate Change in Agriculture in West Africa*, CEDEAO, CILSS/INSAH, DAI, USAID, AFRICA LEAD et HUB RURAL, December 2013 : 74 p. + annexes.

CEDEAO (2014), Rapport sur l'état de mise en œuvre des PNIA au sein de l'espace CEDEAO. CEDEAO, Hub Rural, avril 2014.

CEDEAO (2015a), *Synthèse régionale des communications des pays de l'espace CEDEAO/CILSS pour mieux intégrer l'agriculture intelligente face au climat dans les Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles*, In : Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Hub Rural, USAID, ASDI, NEPAD, Union Européenne, Africa Lead, UNOPS, juin 2015 : 23 p.

CEDEAO (2015b), *Synthèse thématique sur la cohérence et la coordination intersectorielles des politiques et programmes relatifs à l'AIC aux échelles nationale et régionale dans l'espace CEDEAO/CILSS*, In : Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Hub Rural, USAID, ASDI, NEPAD, Union Européenne, Africa Lead, UNOPS, juin 2015 : 15 p.

CEDEAO (2015c), *Synthèse thématique sur les mécanismes de financement accessibles aux pays de l'espace CEDEAO/CILSS pour financer l'AIC dans le cadre de leur PNIA*, In : Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Hub Rural, USAID, ASDI, NEPAD, Union Européenne, Africa Lead, UNOPS, juin 2015 : 27 p.

CEDEAO (2015d), *Synthèse thématique sur l'offre en matière de recherche, d'aide à la décision et de capitalisation-vulgarisation-dissémination des savoirs endogènes et scientifiques pour l'AIC dans l'espace CEDEAO/CILSS*, In : Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Hub Rural, USAID, ASDI, NEPAD, Union Européenne, Africa Lead, UNOPS, juin 2015 : 29 p.

CEDEAO (2015e), *Synthèse thématique sur l'offre et l'utilisation des données et services climatiques dans l'espace CEDEAO/CILSS*, In : Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Hub Rural, USAID, ASDI, NEPAD, Union Européenne, Africa Lead, UNOPS, juin 2015 : 26 p.

CEDEAO (2015f), *Synthèse thématique sur les outils et démarches d'intervention pour la mise à l'échelle et la planification locale de l'AIC dans l'espace CEDEAO/CILSS*, In : Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, CEDEAO, UEMOA, CILSS, Hub Rural, USAID, ASDI, NEPAD, Union Européenne, Africa Lead, UNOPS, juin 2015 : 21 p.

CEDEAO et CSAO/OCDE (2007), *Atlas on Regional integration in West Africa*. Land Series, mai 2007 : 20 p.

CEDEAO et CSAO/OCDE (2008), *Livestock and regional market in the Sahel and West Africa – Potentials and challenges*. Sahel and West Africa Club/OECD, Paris, France, 151 p.

Diffenbaugh, N.S. and F. Giorgi (2012), *Climate change hotspots in the CMIP5 global climate model ensemble*. Climatic Change, volume 114 (issue 3-4), pp. : 813-822.

Diouf M., Nonguierma A., Abou A., Royer A., Somé B. (2000), Lutte contre la sécheresse au Sahel : acquis et perspective au Centre Régional Agrhymet. Sécheresse, vol. 11 (numéro 4) : pp. 257-266.

Ezeife N. D. (2014), *Projected Impact of Global Warming on West Africa: Case for Regional and Transnational Adaptive Measures*. Annual Survey of International and Comparative Law, volume 20 (issue 1, article 9).

FAO (2003), *Forestry outlook study for Africa: Sub-regional report - West Africa*. AfDB, EU, FAO: 66 p.

FAO (2005), *State of the World's Forests 2005*. FAO, Rome. Available at : <<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/007/y5574e/y5574e00.pdf>>.

FAO (2010), *Climate Smart Agriculture: Policies, Practices and Financing for Food Security, Adaptation and Mitigation*. Food and Agriculture Organization, Rome, Italy: 49 p.

FAO (2013), *Climate Smart Agriculture: Sourcebook*. Food and Agriculture Organization, Rome, Italy: 570 p.

Hiernaux, P., Ayantunde, A., Kalilou, A., Mougin, E., Gerard, B., Baup, F., Grippa, M., Djaby, B. (2009), *Trends in productivity of crops, fallow and rangelands in Southwest Niger: Impact of land use, management and variable rainfall*. Journal of Hydrology volume 375 (issue 1-2) : pp. 65-77.

Jalloh A., Roy-Macauley H., Sereme P. (2012), *Major agro-ecosystems of West and Central Africa: Brief description, species richness, management, environmental limitations and concerns*. Agriculture, Ecosystems and Environment, volume 157 : pp 5-16.

Jalloh, Abdulai, Mbène Dièye Faye, Harold Roy-Macauley, Paco Sérémé, Robert Zougmore, Timothy S. Thomas, and Gerald C. Nelson (2013), "Overview", Ch. 1 in *West African Agriculture and Climate Change: A Comprehensive Analysis*, ed. by Abdulai Jalloh et al., Washington: IFPRI. Available at <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/rr178ch01.pdf>.

Lacombe, G., McCartney, M., Forkuor, G. (2012), *Drying climate in Ghana over the period 1960–2005: Evidence from the resampling-based Mann-Kendall test at local and regional levels*. Hydrological Sciences Journal, volume 57 (issue 8) : pp. 1-16.

Lipper L., Thornton Ph., Campbell B., Baedeker T., Braimoh A., Bwalya M., Caron P., Cattaneo A., Garrity D., Kevin Henry, Hottle R., Jackson L., Jarvis A., Kossam F., Mann W., McCarthy N., Meybeck A., Neufeldt H., Remington T., Thi Sen P., Sessa R., Shula R., Tibu A., & Torquebiau E. (2014), *Climate-smart agriculture for food security*. Nature Climate Change, volume 4 : pp. 1068-1072.

Ly M, Traoré S., Alhassane A., Sarr B. (2013), *Evolution of some observed climate extremes in the West African Sahel*. Weather and Climate Extremes, volume 1(september) : pp. 19-25.

Mora, C.F., A.G., R.J. Longman, R.S. Dacks, M.M. Walton, E.J. Tong, J.J. Sanchez, L.R. Kaiser, Y.O. Stender, J.M. Anderson, C.M. Ambrosino, I. Fernandez-Silva, L.M. Giuseffi, and T.W. Giambelluca (2013), *The projected timing of climate departure from recent variability*. Nature, volume 502 : pp. 183-187.

Mortimore, M.J., Adams, W.M. (2001), *Farmer adaptation, change and "crisis" in the Sahel*. Global Environmental Change, volume 11 : pp. 49-57.

Mul M.L., Williams T.O., Cofie O. (2015), *Paysage scientifique, politique et financier de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest : le secteur des ressources en eau ; Chapitre 4 ; in R.*

Zougmoré, A. Sy Traoré, Y. Mbodj (Eds.) *Paysage scientifique, politique et financier de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest*. Document de Travail No. 118. Programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire.

Namara, R.E., Gebregziabher, G., Giordano, M.A., de Fraiture, C. (2013), *Small pumps and poor farmers in Sub Saharan Africa: An assessment of current extent of use and the poverty outreach*. Water International, volume 38 (issue 6) : pp. 827-839.

Nelson, G. C., M. W. Rosegrant, A. Palazzo, I. Gray, C. Ingersoll, R. Robertson, S. Tokgoz, et al. (2010), *Food Security, Farming, and Climate Change to 2050: Scenarios, Results, Policy Options*. Washington, DC: International Food Policy Research Institute. Available at: <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/rr172.pdf>.

Niang, I., O.C. Ruppel, M.A. Abdrabo, A. Essel, C. Lennard, J. Padgham, and P. Urquhart (2014), *Africa*. In: *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Barros, V.R., C.B. Field, D.J. Dokken, M.D. Mastrandrea, K.J. Mach, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea, and L.L. White (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, pp. 1199-1265.

Obuobie E. (2008), *Estimation of groundwater recharge in the context of future climate change in the White Volta River Basin, West Africa*. Ecology and Development Series, No. 62, University of Bonn, Germany.

Obuobie E., Diekkrueger B., Agyekuma W., Agodzoc S. (2012), *Groundwater level monitoring and recharge estimation in the White Volta River basin of Ghana*. Journal of African Earth Sciences, 71-72, 80-86.

Omitoyin B.O., Zougmoré R., Jalloh A. (2015), *Paysage scientifique, politique et financier de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest : le secteur de la pêche*; Chapitre 3 ; in R. Zougmoré, A. Sy Traoré, Y. Mbodj (Eds.) *Paysage scientifique, politique et financier de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest*. Document de Travail No. 118. Programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire.

REPAO (2011a), *Analyse des pratiques, des politiques et des institutions de pêche et changement climatique au Sénégal*. REPAO, Programme APPECCCAO, juin 2011 : 178 p.

REPAO (2011b), *Changement climatique et pêche en Afrique de l'Ouest à l'horizon 2050 : scénarii pour une meilleure planification et adaptation du secteur*. Kane A. et Fall B., REPAO (Eds), Programme APPECCCAO.

République du Bénin (2015), *L'agriculture Intelligente face au Climat au Bénin : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'AIC dans le PNIA*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

République du Burkina Faso (2015), *L'agriculture Intelligente face au Climat au Burkina Faso : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'AIC dans le PNSR*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

Republic of Cabo Verde (2015), *Climate-Smart Agriculture in Cape Verde : Current Status and Support Needs to better integrate CSA into the NAIP*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

République de Côte d'Ivoire (2015), *L'agriculture Intelligente face au Climat en Côte d'Ivoire : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'AIC dans le PNIA*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

Republic of The Gambia (2015), *Climate-Smart Agriculture in The Gambia : Current Status and Support Needs to better integrate CSA into the GNAIP*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

République de Guinée (2015), *L'agriculture Intelligente face au Climat en Guinée : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'AIC dans le PNIASA*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

République de Guinée-Bissau (2015), *L'agriculture Intelligente face au Climat en Guinée-Bissau : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'AIC dans le PNIA*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

Republic of Liberia (2015), *Climate-Smart Agriculture in Liberia : Current Status and Support Needs to better integrate CSA into the LASIP*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

République du Mali (2015), *L'agriculture Intelligente face au Climat au Mali : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'AIC dans le PNISA*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

République du Niger (2015), *L'agriculture Intelligente face au Climat au Niger : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'AIC dans l'Initiative 3N*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

République du Sénégal (2015), *L'agriculture Intelligente face au Climat au Sénégal : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'AIC dans le PNIA*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

République du Tchad (2015), *L'agriculture Intelligente face au Climat au Tchad : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'AIC dans le PNISR*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

République Togolaise (2015), *L'agriculture Intelligente face au Climat au Togo : état des lieux et besoins d'appui pour mieux intégrer l'AIC dans le PNIASA*, Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest, juin 2015 : 17 p.

Rhodes, E. R. ; Jalloh, A. and Diouf. A. (2014), *AfricaInteract: Enabling research-to-policy dialogue for adaptation to climate change in Africa. Review of research and policies for climate change adaptation in the agriculture sector in West Africa*. Working paper 090 : 52 p.

Roudier P., Ducharne A., Feyen L. (2014), *Climate change impacts on river discharge in West Africa: a review*. Hydrology and Earth System Sciences, volume 18 : pp. 2789-2801.

Sarr B., Atta S., Ly M., Salack S., Ourback T., Subsol S., George D.A. (2014), *Adapting to climate variability and change in smallholder farming communities: A case study from Burkina Faso, Chad and Niger*. Journal of Agricultural Extension and Rural Development, volume 7 (issue 1): pp. 16-27.

Savadogo P., Zougmore R. (2015), *Paysage scientifique, politique et financier de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest : le secteur de la foresterie et de l'agroforesterie* ; Chapitre 5 ; in R. Zougmore, A. Sy Traoré, Y. Mbodj (Eds.) *Paysage scientifique, politique et financier de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest*. Document de Travail No. 118. Programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire.

Sultan B., Roudier P., Quirion P., Alhassane A., Muller B., Dingkuhn M., Ciais P., Guimberteau M., Traore S., Baron C. (2013), *Assessing climate change impacts on sorghum and millet yields in the Sudanian and Sahelian savannas of West Africa*. Environmental Research Letters, volume 8, 014040, doi:10.1088/1748-9326/8/1/014040.

Thomas T.S., Zougmore R. (2015), *Paysage scientifique, politique et financier de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest : le secteur de la production agricole* ; Chapitre 1 ; in R. Zougmore, A. Sy Traoré, Y. Mbodj (Eds.) *Paysage scientifique, politique et financier de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest*. Document de Travail No. 118. Programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire.

Turner, M.D. (2000), *Drought, domestic budgeting, and changing wealth distribution within Sahelian households*. Development and Change, volume 31 : pp. 1009-1035.

Turner M.D., Ayantunde A.A., Patterson K.P. and Patterson E.D. (2011). *Changing access to resources, social identity, and farmer-herder conflict in Sahelian West Africa*. Journal of Developments Studies, vol. 47 (issue 2) : pp. 183-206.

Villholth, K. (2013), *Groundwater irrigation for smallholders in Sub-Saharan Africa – a synthesis of current knowledge to guide sustainable outcomes*. Water International, volume 38 (issue 4) : pp. 369-391.

WACSAA (2015), *Alliance Ouest-Africaine pour accompagner la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour le développement l'Agriculture Intelligente face au Climat de l'ECOWAP/PDDAA : document-cadre*. West Africa Climate-Smart Alliance (WACSAA), Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest (Bamako, Mali, 15-18 juin 2015), CEDEAO, UEMOA, CILSS, Hub Rural, USAID, ASDI, Union Européenne, Africa Lead, UNOPS, juin 2015 : 19 p.

Zougmore R., Traoré A.S. et Mbodj Y. (Eds.) (2015), *Paysage scientifique, politique et financier de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest*. Document de Travail No. 118. Programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire.

Pour citer ce document :

CEDEAO (2015), *Cadre d'intervention pour le développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat dans le processus de mise en œuvre de la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/PDDAA)*. Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest (Bamako, Mali, 15-18 juin 2015), CEDEAO, UEMOA, CILSS, Hub Rural, USAID, ASDI, Union Européenne, Africa Lead, UNOPS, juin 2015 : 68 p.